

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

REGARD SUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE MUNICIPALE  
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION : LE CAS DE LA VILLE DE GATINEAU

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

comme exigence partielle

du programme de maîtrise en développement régional

PAR

MANUELLE ANN BOISSONNEAULT

Octobre 2013

## SOMMAIRE

Ce mémoire s'intéresse aux processus qui président à la mise en œuvre d'une politique locale d'immigration, soit la Politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau. L'originalité de ce mémoire est de poser un regard inédit sur la construction d'une politique publique municipale en matière d'immigration au Québec. Gatineau se présente en effet comme l'une des villes pionnières ayant établi une telle politique.

Quatre grands constats se dégagent de notre étude. Dans un premier temps, il est intéressant de signaler que cette politique municipale d'immigration s'inscrit dans la foulée de la politique québécoise d'interculturalisme. Dans un deuxième temps, nous démontrons comment cette politique émane du milieu, suivant un parcours de type « bottom up », qui s'inscrit en rupture des politiques jusqu'ici « top down » en matière d'immigration. Dans un troisième temps, nous démontrons comment la Ville de Gatineau a fait figure d'innovation sociale, en ce sens qu'elle propose une réponse nouvelle aux besoins d'intégration qui se font sentir au sein de la quatrième plus importante agglomération métropolitaine au Canada. Dans un dernier temps, nous démontrons en quoi cette politique s'inscrit dans une logique de coconstruction menée avec des acteurs non étatiques.

## REMERCIEMENTS

À l'aube du dépôt de mon mémoire, ce projet de longue haleine qui a finalement été entrecoupé par le plus grand projet de ma vie soit celui de donner la vie, mon premier remerciement va à mon directeur Jean-François Simard qui a su m'insuffler l'inspiration et la motivation nécessaire tout au long de ce parcours, surtout dans les moments où il aurait été plus facile de tout abandonner. Pour son enthousiasme sans borne et contagieux, merci!

Je souhaite aussi remercier les personnes qui m'ont généreusement accordé de leur temps afin que je sois en mesure de mieux comprendre leur implication dans le processus d'idéation et de mise en œuvre de la politique gatinoise en matière de diversité culturelle. Un merci spécial aux fonctionnaires de la Ville de Gatineau qui ont partagé leur expérience de même que de nombreuses informations ayant étoffé mon mémoire.

Je ne pourrais passer sous silence le soutien indéniable de mon conjoint Yves Loubert dans cette grande aventure, lui qui a toujours cru en moi et a pris soin de notre fils Jules afin de me permettre de consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de ce travail. Merci à mes parents d'avoir toujours cru en moi et spécialement à ma mère d'avoir été ma complice afin de m'aider à palier à la distance entre la Gaspésie et l'Outaouais!

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	2
REMERCIEMENTS .....	3
TABLE DES MATIÈRES .....	4
INTRODUCTION .....	7
CHAPITRE PREMIER.....	11
L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : VERS DES POLITIQUES PUBLIQUES À L'ÉCHELLE DU CITOYEN.....	11
1.1 Apport de l'immigration et pertinence en développement régional.....	12
1.2 L'immigration : un changement de paradigme dans les politiques publiques .....	14
1.3 Objectif de la recherche.....	15
1.4 La question de l'immigration au Québec : bref survol de la littérature.....	17
1.5 Macro-historique de l'immigration au Québec .....	22
1.5.1 De colonisateurs à colonisés.....	23
1.5.2 Une société de droit .....	28
1.5.3 De minorité dans la majorité à majorité dans les minorités.....	29
DEUXIÈME CHAPITRE .....	34
IDENTITÉ QUÉBÉCOISE ET INTERCULTURALISME .....	34
2.1 Une politique locale d'immigration : l'enfant de l'interculturalisme?.....	38
2.2 Les villes et l'immigration .....	41
2.2.1 Rôle des politiques publiques municipales et échelles de gouvernance.....	43
2.2.2 Les politiques culturelles municipales comme instruments du développement local : une matrice ordonancielle.....	45
2.2.3 Notre terrain d'étude : Gatineau .....	47

TROISIÈME CHAPITRE.....	49
PROBLÉMATIQUE D'UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION ASCENDANTE.....	49
3.1 Questions de recherche.....	49
3.2 Cadre théorique .....	53
3.1.1 Décentralisation et redéploiement des échelles .....	54
3.1.2 Démocratisation des politiques publiques .....	55
3.1.3 L'analyse des politiques publiques .....	56
3.3 Méthodologie.....	59
3.3.1 Mise à distance critique .....	62
3.4 Apport de la recherche, aspects originaux.....	63
QUATRIÈME CHAPITRE.....	65
ANALYSE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE MUNICIPALE .....	65
4.1 La Politique en matière de diversité culturelle à Gatineau.....	66
4.1.1 Origine de la politique .....	71
4.1.2 Une politique novatrice.....	74
4.2 Description du processus de consultation .....	75
4.2.1 Rôle de la Ville en matière d'immigration .....	78
4.2.2 Coconstruction et coproduction de la politique .....	80
4.2.3 Rôle de l'expert.....	87
4.3 Impacts de la politique dans le milieu .....	88
CONCLUSION.....	93
ANNEXES .....	102
Annexe 1 - Grilles d'entrevue .....	103
Annexe 2 – Formulaire de consentement .....	110

Annexe 3 - Plan d'action .....	113
Annexe 4 – Guide de consultation publique.....	123
BIBLIOGRAPHIE .....	135

## INTRODUCTION

**« L'immigration est l'un des moyens d'intervention moderne utilisés par le Québec pour relever les défis auxquels il est confronté et assurer son développement démographique, économique, social et culturel ».**

- Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des communautés culturelles du Québec, 2011.

Au Canada comme au Québec, l'immigration a beaucoup changé au cours des dernières décennies et est devenue un moteur de développement, notamment démographique. Les plus récentes données de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) dénombrent près de 6 775 800 Canadiens nés à l'étranger, ce qui représente 2,6 % de la population totale du pays (Statistiques Canada, 2011). Comme l'exprime avec justesse Louise Leduc (2010) « le Canada *Terre de nos aïeux*, va changer de visage dans les prochaines décennies ». À titre d'exemple, mentionnons qu'à Montréal, d'ici 2031, 31 % des citoyens pourraient faire partie des minorités visibles (Statistiques Canada, 2010). Bref notre société change beaucoup et rapidement par le biais de l'immigration et des politiques publiques qui l'encadrent. Il y a dans cette relation immigration-politique publique un enjeu qui nous interpelle tout particulièrement. Alors qu'au tout début des politiques d'immigration au Canada ce sont les employeurs qui effectuaient la sélection des immigrants (pensons à l'immigration de masse des travailleurs chinois œuvrant à la construction du chemin de fer du Canadien National), le gouvernement s'est peu à peu responsabilisé face à l'immigration en instaurant des politiques de sélection et en réglementant les flux migratoires. Bien plus qu'un simple mouvement de population

pour faire des affaires ou atteindre une meilleure qualité de vie, le projet d'immigration en est un d'une vie entière et touche de nombreuses générations. En effet, de néoquébécois récemment installés, les parents ayant immigré laissent leur place à de jeunes Québécois « de souche » désireux de participer activement au développement de leur collectivité.

L'immigration est au cœur de nombreux débats de société notamment depuis la Commission Bouchard-Taylor qui avait comme objectif de se pencher sur les pratiques d'accommodements raisonnables liés à la diversité de religions présentes sur le territoire. Nous traiterons plus loin des enjeux et paradigmes émanant de cette commission, mais déjà nous entrevoyons la préoccupation de l'État de traiter équitablement l'ensemble de ses citoyens qui sont de plus en plus diversifiés tant sur le plan des appartenances religieuses que des cultures d'origine.

L'enjeu de l'immigration nous intéresse particulièrement, notamment parce que le niveau d'immigration au Québec est appelé à augmenter significativement au cours des prochaines années. Les statistiques québécoises montrent qu'en 2012, un peu plus de 55 000 étrangers sont venus s'établir dans la province (Gouvernement du Québec, 2012). Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec a fixé à 200 000 le nombre d'immigrants qu'il souhaite accueillir dans la province d'ici à 2015 (Gouvernement du Québec, 2011 (b)). Que ce soit au niveau de sa politique de sélection,

des catégories d'immigrants reçus ou encore du nombre d'immigrants admis, le visage de l'immigration a aussi beaucoup changé au fil du temps. Le nombre de travailleurs qualifiés est ainsi passé de 9 026 en 1998 à 33 879 en 2010, soit une augmentation de près de 275 % (Gouvernement du Québec, 2011 (b): 3). Il n'est pas étonnant qu'on pense que d'ici 2014, 15 % des quelque 740 000 emplois à pouvoir au Québec le seront par des personnes issues de l'immigration (Gouvernement du Québec, 2011 (b)).

Le Québec peut donc s'attendre à voir la proportion de personnes immigrantes au sein de sa population grimper à près de 15 % d'ici à 2015. Il s'agit d'un changement majeur si l'on considère qu'au recensement de 2001, on comptait à peine 9,9 % d'immigrants au Québec. Ce changement rapide nécessite de « préparer » la population d'accueil afin de favoriser une meilleure intégration des personnes immigrantes et l'État a peu à peu développé des services à l'intention des nouveaux arrivants. Dans l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration déposé sous le gouvernement Bourassa en 1990, on peut d'ailleurs lire qu' « en plus de l'État, il y a des institutions, des associations, des municipalités et des corps sociaux qui réfléchissent et agissent pour s'adapter au caractère pluraliste de la société; ils contribuent ainsi à la pleine ouverture du Québec à la diversité culturelle » (Gouvernement du Québec, 1990 : II). Dans le présent mémoire, nous nous intéresserons justement aux actions mises en place par le palier de gouvernance municipal en ce qui a trait à la diversité culturelle sur son territoire.

La Ville de Gatineau, municipalité de plus de 270 000 habitants dont une personne sur dix serait née à l'étranger, est située à moins de 200 km de Montréal. Alors que le phénomène de l'immigration et de la diversité culturelle est présent depuis de nombreuses années dans la métropole, il demeurait jusqu'à tout récemment marginal dans les régions plus éloignées du Québec comme Gatineau. Aujourd'hui destination de choix pour les personnes immigrantes, Gatineau est reconnue comme une municipalité proactive en matière d'accueil et d'intégration des immigrants et se démarque au Québec comme une des villes ayant le plus haut taux de rétention des immigrants, soit 93 % (Ville de Gatineau, s.d. (a)). Nous analyserons dans le présent mémoire la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau, de son idéation à sa mise en œuvre.

## CHAPITRE PREMIER

# L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : VERS DES POLITIQUES PUBLIQUES À L'ÉCHELLE DU CITOYEN

**« Si l'appréhension et la compréhension de « l'autre » dans tous les lieux de son appartenance sociale (sexe, origine ethnique, âge, classe, etc.) représentent des défis majeurs du siècle à venir, les sociétés actuelles devraient être en mesure de repenser l'urbanité, pour recréer le sentiment d'appartenir à une cité, pour enrayer les manifestations d'intolérance et de violence qui surgissent un peu partout, bref pour offrir un réel « droit » à la ville et à la citoyenneté »**

- *El Yamani, 1995*

Comme la plupart des États industrialisés dans le contexte actuel de la mondialisation, le Canada vit une augmentation des flux de population provenant de l'étranger sur son territoire. Cette mobilité accrue pousse les États à s'adapter à une diversité grandissante de leur population, notamment sur le plan culturel, religieux et linguistique. Les politiques de gestion de la diversité contribuent à instaurer des pratiques qui favorisent le bien-être de l'ensemble de la population nationale. Aussi, alors que le rôle de l'État-nation change et que de nouveaux espaces voient le jour, comme l'espace supranational, d'autres espaces plus près des citoyens, comme les Villes, jouent un rôle de plus en plus important sur le plan politique, notamment en raison de la décentralisation de certains pouvoirs de l'État central au niveau local. Depuis 1982, dans la foulée de la création des Municipalités régionales de comté (MRC), le gouvernement du Québec a conféré à ce

gouvernement supra municipal une dévolution de pouvoirs touchant en outre l'aménagement du territoire, la gestion des matières résiduelles, la question du développement économique local, l'élaboration de politiques publiques en matière familiale et culturelle. On peut voir dans la question de l'immigration le dernier-né des politiques publiques en matière locale. Ce nouvel espace infra étatique apparaît comme « un lieu démocratique où se forment et se déploient les plus récentes innovations sociales et politiques » (Côté, 2007:III). Du reste, cette réflexion sur l'émergence du rôle de la ville comme acteur de développement social et économique s'inscrit dans les célèbres travaux de Jane Jacobs (1961, 1969, 1983).

### **1.1 Apport de l'immigration et pertinence en développement régional**

L'immigration est un enjeu de plus en plus important pour les régions du Québec, et ce, depuis une vingtaine d'années. En effet, bien qu'encore aujourd'hui, 80 % des quelque 50 000 immigrants admis au Québec chaque année choisissent de s'installer à Montréal, la diversification de la population est aujourd'hui une préoccupation pour plusieurs villes périphériques au Québec et au Canada. Des municipalités telles que Halifax, Gatineau, London ou Calgary ont ainsi adopté diverses mesures « afin de favoriser une cohabitation harmonieuse des différences » (Poirier, s.d.). Il est vrai que de par la proximité d'une ville avec ses citoyens et les services de proximité qui sont de son ressort comme les bibliothèques, les contacts avec les organismes communautaires, le transport, etc., « les villes sont souvent le premier point de contact pour les nouveaux

arrivants qui cherchent à s'intégrer à la vie canadienne [et québécoise] » (Fédération canadienne des municipalités, 2011 : 20). Cette diversification toujours grandissante des populations au sein des municipalités pousse ces dernières à adapter leurs modes de gouvernance afin de représenter le plus possible l'ensemble de leurs citoyens et permettre l'émancipation politique, culturelle et sociale de tous, peu importe leur origine. La Fédération canadienne des municipalités a pu remarquer que « là où la contribution des municipalités est officiellement reconnue, les partenariats intergouvernementaux donnent de bons résultats » (Fédération canadienne des municipalités, 2011 : 3), ce qui permet de mieux comprendre la motivation de certaines villes à identifier clairement leur rôle quant à l'accueil des nouveaux arrivants, notamment par la mise en œuvre de politiques municipales.

Il faut dire que le contexte actuel de mondialisation et la mobilité internationale grandissante des populations justifient le questionnement sur la rencontre des différentes cultures dans un territoire national et plus spécifiquement au niveau régional et local. Le Canada est d'ailleurs le deuxième pays après l'Australie pour la proportion d'étrangers au sein de sa population. En effet, les immigrants représentaient en 2006 19,8 % de la population canadienne, ce qui en faisait la proportion de personnes nées à l'étranger la plus élevée enregistrée en 75 ans (Statistiques Canada, 2006). Face à cette réalité, il importe de se questionner sur la façon dont s'opèrent l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans les territoires régionaux.

## 1.2 L'immigration : un changement de paradigme dans les politiques publiques

L'immigration est identifiée comme un des plus grands défis à relever par les villes canadiennes (Andrew, Graham, et Philips, 2002). L'immigration se conçoit selon un nouveau paradigme qui n'est plus seulement « top down, c'est-à-dire partant de l'État central et se rendant vers les collectivités locales, il devient également « bottom up » faisant de la ville un lieu à part entière de l'émergence des politiques publiques. La ville n'est donc plus dans une logique de passivité attendant les directives de l'État; elle exprime dorénavant un leadership qui lui confère un atout additionnel dans la construction et la composition de son territoire. Ainsi, plusieurs municipalités se sont donné un rôle en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des immigrants sur leur territoire. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) adoptait déjà en 1986, une déclaration sur *L'amélioration des relations interraciales dans les municipalités canadiennes* et, en 1993, un *Énoncé de politique sur les relations interraciales* axé sur « la lutte à la discrimination et au racisme dans l'emploi et les services, l'égalité des citoyens et leur droit à la participation à l'administration municipale » (Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (Icart, Labelle, Antonius), 2005 : 8). Il semble donc pertinent d'étudier les moyens dont se dote une municipalité pour « gérer » cette diversité. Comme le mentionne Caroline Andrew (2008), « [c'est au] gouvernement municipal, en raison de sa proximité avec le citoyen, qu'il incombe de

délibérément produire un discours [...] qui soit ouvertement inclusif des nouveaux arrivants et qui favorise clairement la diversité interne de la communauté ».

Nous tenterons de voir quel rôle une municipalité, avec les politiques de gouvernance dont elle se dote, peut jouer pour contribuer à cette diversité et au changement social face à l'enjeu qu'est l'immigration. Selon Vatz-Laaroussi et al. (1995), la problématique régionale de l'immigration peut être abordée selon deux orientations complémentaires soit une orientation politique et une orientation sociale. Considérant qu'au cours des dix dernières années, les politiques publiques en matière d'immigration sont passées d'une orientation politique axée principalement sur la régionalisation (installation d'immigrants sur un territoire donné), à une orientation plus sociale, mettant l'emphase sur l'intégration de la population immigrante à la société d'accueil, nous nous intéresserons davantage à ce volet social des politiques publiques locales. Dans une perspective de développement régional, nous aborderons l'immigration comme une force vive qui permet de faire profiter les régions d'un bassin de citoyens détenant une expérience personnelle et professionnelle pouvant contribuer au développement régional tant au niveau politique, économique, culturel que social.

### **1.3 Objectif de la recherche**

L'objectif du mémoire proposé consiste à rendre compte, dans une démarche empirique, des étapes conduisant à l'élaboration d'une politique publique municipale en matière

d'immigration. Il s'agit là de l'une des premières recherches en ce sens. Plus spécifiquement, nous étudierons les étapes de mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau. Dans un premier temps, nous explorerons le contexte favorisant la mise en place d'une telle politique puis nous tenterons de mieux comprendre l'impact des différents acteurs impliqués tant dans son idéation que dans sa mise en œuvre. Nous tenterons aussi de voir dans quelle mesure le milieu est impliqué au sein de cette démarche de même que les liens existants entre les différents acteurs, dont les liens entre les paliers de gouvernement municipal et provincial.

Dans le cadre de la recherche, nous partons de l'idée que l'immigration est bénéfique au développement régional en nous basant sur de nombreuses recherches qui ont été réalisées sur la question (notamment Vatz-Laaroussi *et al.*, 1995) et sur le message qui est véhiculé par l'État depuis les tout débuts de l'histoire de l'immigration au Québec soit une manière pour le Québec de s'enrichir au niveau démographique, par le maintien du français et la présence d'une main-d'œuvre de travail. Le plan d'action en matière d'immigration de la région de l'Outaouais, déposé en 2006, vise d'ailleurs à « confirmer l'immigration comme facteur de développement économique, social et culturel de l'Outaouais, à mettre en place des mesures favorisant l'intégration réussie des nouveaux arrivants et à établir des relations harmonieuses entre les communautés d'adoption et d'origine » (Gouvernement du Québec, 2006 : 3). Aussi, nous considérons l'immigration comme un phénomène tant souhaitable qu'obligé, notamment en raison de l'omniprésence des mouvements de population dans toutes les ères de l'humanité et de

la tradition migratoire au Québec datant d'aussi loin que les débuts de la colonisation. Il va sans dire que l'immigration est perçue et véhiculée par l'État comme une opportunité pour le Québec de s'enrichir.

Il nous semble intéressant de nous questionner sur l'apport des politiques publiques municipales en ce qui a trait à la diffusion d'un message d'ouverture à la différence et d'accueil des immigrants ne serait-ce qu'en raison des recherches qui ont démontré que le contact entre immigrants et non-immigrants favorise l'acceptation de l'autre. Ainsi, on peut imaginer que les occasions de rencontres entre les citoyens et une plus grande participation à ces rencontres peuvent contribuer à une meilleure intégration des citoyens issus de l'immigration. Les conclusions de Dias Miranda (2008) démontrent que les similitudes culturelles sont un facteur de ralliement entre les étrangers et la société d'accueil. Comme la municipalité est l'organe politique le plus près du citoyen, il nous semble pertinent de voir comment son discours peut influencer le code socioculturel de ses citoyens (voir à ce sujet Charron, 1989).

#### **1.4 La question de l'immigration au Québec : bref survol de la littérature**

La question de l'immigration et de l'intégration des citoyens immigrants au sein de la société québécoise et canadienne a été largement étudiée au cours des dernières années. Plusieurs chaires de recherche travaillent spécifiquement sur les questions de l'immigration, dont l'Observatoire pancanadien de l'immigration dans les zones à faible

densité d'immigrants, le Réseau international de recherche sur l'immigration en dehors des grands centres, la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté.

Le phénomène de l'immigration a été étudié sous différentes formes notamment en abordant les enjeux et paradoxes entourant la politique de régionalisation de l'immigration au Québec (Simard, 1996), son impact démographique sur la présence d'immigrants en région (Boulais, 2010), la mise en place de politiques d'accueil et d'intégration des immigrants tant au Québec dans les zones urbaines (Vatz-Laaroussi et al. 1997, Labelle et Rocher, 2008, Chiasson et Koji, à paraître) que dans les zones à faible densité d'immigrants (Quimper, 2005) ou ailleurs à travers le monde (Schmidt, 2007). On étudie aussi l'apport des immigrants dans le développement local (Boisclair et Klein, 1993; Laaroussi-Vatz, Montejo, Lessard et Viana, 1995) et la gestion de la diversité au sein des municipalités (Frohn, Andrew, Latendresse, 2007; Belkhodja, 2007; Poirier, 2005). Plus spécifiquement, des recherches ont été menées sur les programmes de jumelage entre immigrants et non-immigrants dans différentes régions du Québec (Charbonneau, Dansereau, Vatz-Laaroussi, 1999) qui sont vus comme des expériences favorisant la rencontre entre immigrants et non-immigrants et contribuant à l'intégration à la société d'accueil. Le paradigme de l'interculturalisme dans les sociétés démocratiques a aussi fait l'objet de recherches tant dans une perspective psychosociologique (Breuvart et Danvers, 1998), historique (Demorgon, 2002), managériale (Hofstede et al., 2010) que par rapport à son application dans le domaine de la pédagogie (McAndrew, 2001).

Mais l'accueil et l'intégration des immigrants ne peuvent se faire par le seul effort des immigrants eux-mêmes ou encore des citoyens déjà sensibilisés à la question. La population d'accueil doit être ouverte et prête à accueillir l'autre afin que cette intégration puisse s'opérer. Des recherches ont donc tenté de cibler quelle est la perception des immigrants face à la culture de leur société d'accueil alors que d'autres études ont plutôt tenté de mettre en évidence la perception que se font les Québécois de l'immigration (Dorais 1990; Lebel-Racine, 2008). Le débat sur les accommodements raisonnables en 2007 a permis de constater une des facettes de la perception des Québécois face à l'immigration et les craintes reliées à ce phénomène relativement nouveau. Toutefois, malgré cette période ayant donné naissance à des débats souvent houleux dans les médias mettant en scène des préjugés lourdement ancrés (pensons à l'affaire Hérouxville), le mémoire de Marie Lebel-Racine (2008) sur les représentations sociales interethniques en région a permis de renverser le postulat concernant l'existence d'une crainte généralisée chez les natifs du Québec face aux immigrants et d'un conservatisme associé aux secteurs situés hors de la métropole montréalaise. Il est mentionné dans ce mémoire que les participants à la recherche (parmi les non-immigrants) habitant Drummondville ont paru aussi ouverts d'esprit que ceux habitant Gatineau, même si les habitants de Gatineau ont un contact plus étroit avec les personnes immigrantes en raison de la proximité d'Ottawa, une grande ville ayant une tradition d'immigration plus ancienne. Une étude portant sur les perceptions de l'immigration dans la ville de Québec conclut que « la perception des étrangers [...] est beaucoup plus

basée sur des idées reçues (transmises, entre autres, par les médias) que sur l'expérience directe [...]. Il est intéressant de noter que dans les quartiers de Québec où les étrangers sont plus nombreux [...] l'acceptation de l'étranger y est plus grande que dans les secteurs à population homogène. Ce qui montre peut-être que plus on connaît l'autre, plus on l'accepte » (Dorais 1990). Un autre mémoire portant sur la représentation sociale des immigrants et des réfugiés chez les étudiants universitaires et utilisant une méthode de recherche basée sur la psychologie arrive à la conclusion que « les Québécois ont une vision plutôt positive des étrangers, mais demeurent réservés à un contact plus étroit avec eux » (Dias Miranda, 2008).

Ces deux exemples semblent démontrer que pour la majorité des Québécois, l'acceptation de l'autre fait partie des valeurs acquises et que le fait de connaître l'autre et d'être en contact direct avec lui pourrait contribuer à une plus grande ouverture et une plus grande acceptation face à l'autre. Il faut dire que le rapport de la Commission consultative sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles met en évidence qu'il existe davantage une crise des perceptions en ce qui a trait aux accommodements raisonnables qu'une crise des accommodements raisonnables en tant que telle (Gouvernement du Québec, 2008 (a) : 18). Aussi, il est intéressant de se questionner sur une des conclusions à laquelle les commissaires arrivent dans leur rapport soit que « les Québécois d'ascendance canadienne-française ne sont pas encore bien à l'aise avec le cumul de leurs deux statuts (majoritaires au Québec, minoritaires au Canada et en Amériques) » (Ibid).

Mais quel est donc ce rapport que cultive le Québécois d'ascendance canadienne-française avec l'Autre? Cet Autre (avec un grand A) dont il sera dorénavant question, s'apparente à la définition qu'en fait l'ethnologue Tzvetan Todorov (1982). L'Autre, c'est-à-dire celui qui n'est pas occidental, l'Autre qui n'est pas acculturé par des valeurs judéo-chrétiennes. L'Autre qui n'a pas les mêmes références culturelles à l'égard de la propriété, de la sexualité, de la spiritualité. L'Autre qui est à la fois le prolongement de soi-même dans une terre inconnue. Dans la préface de l'ouvrage *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*, Gérard Bouchard, affirme que « le devenir du Québec dépendra en grande partie de sa capacité d'intégrer harmonieusement [les quatre grandes composantes ethniques et/ou culturelles de sa nation soit les Canadiens français, les Autochtones, les Anglo-québécois et les communautés culturelles], de les associer à une même conception fondamentale de son devenir, de les faire adhérer à un même horizon (Anctil, Robinson, Bouchard, 2000 : 13) ». Le présent chapitre vise à brosser un portrait macro-historique de l'immigration au Québec, en mettant l'emphase sur le rapport entre le Canadien français (appelons-le ainsi) et l'Autre qui, au fil de l'histoire, fut incarné tantôt par l'Autochtone, par l'Anglophone puis par l'Allophone ou ce qu'on nomme aujourd'hui la diversité culturelle. L'objectif étant de situer notre réflexion sur les politiques en matière de diversité culturelle dans le contexte de l'évolution de l'identité québécoise, en tenant compte de l'apport des nouveaux concepts de la diversité culturelle et de la multiplicité des identités dans la société. Il s'agit aussi de rappeler les différentes politiques internationales, canadiennes et québécoises en lien avec la

diversité culturelle afin de mieux comprendre la motivation du milieu municipal à se positionner sur ces enjeux.

### **1.5 Macro-historique de l'immigration au Québec**

Comme le souligne Dumont dans l'introduction de son ouvrage *Genèse de la société québécoise* (1993), « on ne comprend l'état d'une société qu'en remontant à son passé ». Certes l'histoire n'est pas l'unique façon de comprendre l'évolution de l'identité québécoise et sa relation avec l'Autre. En effet, nous verrons plus loin comment l'identité, l'ouverture sur le monde, la société démocratique moderne basée sur le principe du droit qu'est le Québec contribuent aussi à la formation de l'approche interculturelle prônée pour l'intégration des personnes immigrantes au Québec. Cette histoire dont nous ferons état fut marquée par de nombreux événements qui, selon certains intellectuels et écrivains québécois, seraient à l'origine des maux du Québec contemporain. Plusieurs réponses sont soulevées pour expliquer ce que certains décrivent comme une « mélancolie » propre au peuple québécois dont : « la défaite sur les plaines d'Abraham et la Conquête anglaise, l'abandon de la Nouvelle-France par la mère patrie, la domination du conquérant et la persistance des menaces d'assimilation, les échecs répétés de refondation du pays [...], les humiliations constitutionnelles infligées au Québec, le néo-impérialisme économique et culturel étasunien, l'hégémonie américaine et planétaire de la langue anglaise, etc. » (Maclure, 2000 : 42). Les événements historiques ayant fondé la société québécoise contribuent à bâtir le cadre de

la relation qu'elle établira avec l'Autre. En effet, l'échange véritable qui peut avoir lieu entre les différentes cultures se joue pour l'essentiel dans le développement de sensibilités face aux expériences historiques et aux souffrances collectives des tenants de chaque tradition (Anctil, 1998 : 140). Aussi, historiquement, la perception que différents groupes de la société québécoise peuvent avoir de leur statut dans l'ensemble de la société canadienne influence certainement leur attitude face à l'immigration (Taschereau, 1988 : 588). Ainsi, remontons le fil des événements politiques ayant maqué l'histoire de la société canadienne-française puis québécoise, tant au niveau de son identité que de sa relation avec l'Autre; tantôt dominant, tantôt minoritaire, afin de mieux comprendre l'importance de la mise en œuvre de politiques en matière de diversité culturelle au niveau local, à proximité des citoyens.

#### *1.5.1 De colonisateurs à colonisés*

Alors que les historiens notent que les rapports entre le premier colonisateur français, Jacques Cartier, et les Amérindiens de la nation Micmac dans la Baie-des-Chaleurs furent bons dès son premier voyage en 1534, caractérisés par l'échange de divers objets contre des peaux d'animaux, l'objectif de la colonisation et de la transmission de la foi catholique est établi dès le troisième voyage de Cartier. La relation avec l'Autre en est donc une de domination et d'assimilation. Dès la Conquête (1759), alors que la Nouvelle-France est abandonnée par la « mère patrie », la Couronne britannique instaurera des mesures de tolérance religieuse et renoncera à faire de l'Église anglicane

l'Église officielle de la colonie (Milot, 2002 : 69). L'objectif premier de cette mesure : préserver une certaine cohésion sociale et la stabilité politique au sein de sa nouvelle colonie dans le contexte de la cohabitation forcée entre Canadiens français et Canadiens anglais. L'Église catholique a constitué l'identité des Canadiens français pendant de nombreuses années, église qui, après la Conquête, fût gardée longtemps en servitude par le pouvoir britannique (Dumont, 1993 : 323). C'est donc dire que dès la Conquête et tout au long du régime de domination militaire britannique qui s'en suivit, l'Autre pour le Canadien français était perçu comme une menace constante d'assimilation.

Même si l'influence sociale de l'église catholique sur le peuple québécois demeure évidente dans l'histoire, et ce, jusqu'à l'Époque de la Révolution tranquille, il faut souligner que contrairement à la croyance populaire, la séparation entre l'État et l'Église était déjà entamée dès la chute du régime français. Tel que le soulignent Bouchard et Taylor, la reconnaissance du pluralisme religieux plonge ses racines loin dans l'expérience du Canada puisque le Traité de Paris (1763) et l'Acte de Québec (1774) reconnaissent la liberté de culte des catholiques (Gouvernement du Québec (a), 2008 : 139). Certes ce pluralisme était reconnu, mais à cette époque, plutôt qu'une volonté d'instaurer l'égalité entre les Français et les Anglais, il s'agissait d'éviter d'éventuelles révoltes des Canadiens français alors qu'un mouvement d'agitation s'élevait dans les treize colonies britanniques. D'ailleurs, l'Acte constitutionnel de 1791 avait pour principal objectif de satisfaire les demandes des sujets loyalistes ayant quitté les États-Unis suite à la guerre d'Indépendance américaine de 1775-1783 tout en tentant de

maintenir la loyauté des canadiens français. L'Acte instituait un parlement à Québec sans toutefois accorder de véritable pouvoir aux Canadiens français, le parlement étant constitué d'un gouverneur désigné par le gouvernement britannique et de confession protestante qui désignait les membres du Conseil législatif et du Conseil exécutif. Les Canadiens français étaient donc majoritaires sur leur territoire tout en étant minoritaires sur le plan législatif.

Suite à la rébellion des Patriotes de 1837-1838, le rapport Durham (1839) propose une série de recommandations afin que le peuple canadien-français soit assimilé plus rapidement à la majorité anglaise. Il soutient ainsi l'union législative des deux colonies du Haut et du Bas-Canada, recommande l'accélération de l'immigration britannique et suggère le retrait des libertés accordées aux Canadiens français par l'Acte de Québec et l'Acte constitutionnel. Suite à une riposte de Louis-Joseph Papineau, Durham démissionne ce qui n'empêchera pas la couronne britannique de réaliser le projet d'union des deux Canada qui donnera naissance au Canada-Uni en 1840. Les termes utilisés par les journaux et les élites du Canada anglais et repris dans le rapport Durham jetant à la face des vaincus les qualificatifs d'« ignorants, d'illettrés, d'incapables » resteront d'ailleurs longtemps ancrés dans la mémoire collective de la minorité francophone forgeant ainsi un certain complexe d'infériorité (Dumont, 1993 : 324).

Le pacte confédératif de 1867 vient pour sa part sceller une dualité ethnoculturelle et confessionnelle qui établira au Québec la frontière avec l'Autre, Canadien anglais, et une dualité qui déterminera la proximité et la distance entre les Canadiens français et les Autres (Elbaz, 1995). Notons que dès 1867, la gestion de l'immigration a été établie comme un champ de compétence partagé entre le niveau fédéral et le niveau provincial, mais que ce n'est qu'en 1968 qu'un ministère québécois de l'immigration voit le jour. C'est ainsi que pendant près d'un siècle, les gouvernements fédéraux successifs eurent tout le loisir d'élaborer des politiques pancanadiennes d'accueil des immigrants en se souciant peu de l'intérêt des Canadiens français (Anctil, 1989 : 144 ).

La Révolution tranquille marque un tournant important dans le mode de gouvernance de l'État québécois alors que sa langue et sa culture commune deviennent ses principaux éléments rassembleurs (Geadah, 2007 : 53). Les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux, notamment, passeront aux mains de l'État-providence naissant après avoir été sous la responsabilité de l'Église pendant de nombreuses années, marquant une accélération du processus de laïcisation de l'État (Gouvernement du Québec (a), 2008 : 139). D'ailleurs, la perte d'influence de l'Église à cette époque et la montée d'une « intelligentsia laïque » marque l'arrivée d'une ère nouvelle où « l'ouverture à l'altérité et la découverte du pluralisme devenaient possibles » (Anctil, Robinson, Bouchard, 2000 : 191).

Un des grands débats de cette époque est l'avenir constitutionnel du Québec. Les États généraux du Canada français, tenus de 1966 à 1969, avaient d'ailleurs pour objectif de consulter le peuple canadien-français sur son avenir constitutionnel. Des suites de la Commission Dunton-Laurendeau, l'idée que la constitution canadienne devait être repensée se dégageait largement. La conjoncture politique penchait aussi en ce sens, le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, réclamant « la reconnaissance du caractère bien particulier du Québec » et exigeant « l'égalité dans une nouvelle constitution, ou l'indépendance » (Morin, 1990 : 800). Ces États généraux marquèrent la fin des relations entre les Canadiens français au Québec et dans le reste du Canada. Il est d'autant plus intéressant de souligner la perception du peuple québécois par rapport au reste du Canada, puisque, comme nous l'avons noté plus haut, historiquement, la perception que différents groupes de la société ont de leur propre statut au sein de la société influence certainement leur attitude face à l'autre.

Enfin, rappelons ce passage éloquent de l'ouvrage de Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, qui retrace bien la suite de l'Histoire et le rapport dominant dominé vécu par le Canadien français: « Depuis la Conquête jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'Angleterre a menacé les Canadiens français d'assimilation; Durham a sonné l'heure de l'exécution, qui n'eut d'autres suites que la survie de la réserve francophone » (Dumont, 1993 : 333). C'est ainsi que l'immigration devient synonyme d'assimilation; l'immigration devient une menace identitaire, ce qui a pour effet de projeter la société

canadienne française dans une logique de résistance culturelle qui passe par le rejet de l'Autre et le repli sur un nationalisme ethnique.

### *1.5.2 Une société de droit*

L'éveil à l'ethnicité ou aux statuts différents liés aux origines ethniques est identifié aux années 60-70 est marqué principalement en Amérique du Nord par le mouvement noir américain (Taschereau, 1988 : 576). C'est à cette époque que les communautés minoritaires commencent à revendiquer plus activement leurs droits. Au Canada, la reconnaissance de cette pluralité ethnique et culturelle sera officialisée par la politique de multiculturalisme énoncée en 1971 sous le gouvernement Trudeau. Le Gouvernement du Québec adopte pour sa part en 1975 sa Charte des droits et libertés de la personne qui établit que « les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général » (préambule). On y indique aussi que « toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression [...] (atr. 3) tout en interdisant les discriminations « fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe [...] » (art.15).

La Loi sur le multiculturalisme canadien, adoptée en 1985, vient mettre à jour la première politique et réaffirme que « le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et se traduit par la liberté, pour tous ses membres, de

maintenir, de valoriser et de partager leur patrimoine culturel [et que] le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens et constitue une ressource inestimable pour l'avenir du pays » (Gouvernement du Canada, 1985).

### *1.5.3 De minorité dans la majorité à majorité dans les minorités*

L'adoption de la Charte de la langue française (Loi 101) en 1977 transformera fondamentalement la dynamique de la société québécoise et modifiera profondément les rapports de force dans la société québécoise (Bernard, 2008 : 360). En effet, les francophones deviennent pour la première fois majoritaires au Québec et pourront s'exprimer en français dans les activités publiques telles que le travail et les affaires alors qu'auparavant, ils devaient apprendre l'anglais pour accéder à des postes supérieurs. Le français devient « la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires » (Gouvernement du Québec, 1977 : préambule).

C'est d'ailleurs à ce moment de l'histoire que le milieu de l'éducation sera transformé, les enfants d'immigrants se retrouvant pour la première fois en grand nombre dans les écoles françaises. Comme le mentionne Jean-Claude Corbeil, l'école détient le rôle le plus important en ce qui a trait à la diffusion du français comme langue commune du

Québec. Elle permet en effet de « favoriser l'intégration des allophones à la langue de la majorité, le français, pour leur donner accès à la vie collective et au monde du travail, et faciliter leur promotion économique et sociale » (Corbeil, 2008 : 380). Aussi, en 1978, dans sa politique du développement culturel, le gouvernement du Québec stipule que la tradition française doit « servir de foyer de convergence pour les diverses communautés » (Gouvernement du Québec, 1978 : 46).

Alors que la question de l'anglicisation des « Néo-Canadiens » était déjà abordée dans les travaux de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (Commission Parent) et que l'enjeu de l'importance pour la communauté francophone de se redéfinir en communauté d'accueil prenait de l'importance (Field et al. 2007 : 3), le gouvernement du Québec posa ses bases en ce qui a trait à l'intégration des communautés culturelles en 1981 avec son premier plan d'action à l'intention des communautés culturelles : *Autant de façons d'être québécois* (Gouvernement du Québec, 1981).

La lettre du premier ministre du Québec René Lévesque envoyée au président d'Alliance-Québec, Éric Maldoff, le 5 novembre 1982 est éloquente quant à l'affirmation du fait français au Québec en tant que valeur commune :

À sa manière en effet, chaque affiche bilingue dit à l'immigrant : « il y a deux langues ici : l'anglais et le français; on choisit celle qu'on veut ». Ce n'est pas là le message que nous voulons faire passer. Il nous apparaît vital que tous prennent conscience du caractère français de notre société (Plourde et Georgeault : 2008).

On retrouve d'ailleurs cette valeur fondamentale dans le document que fait signer Immigration Québec à tout candidat à l'immigration à son arrivée au Québec. En cas de refus de signer cette Charte des valeurs communes pour les immigrants, l'immigrant se verra interdire l'entrée au Québec (Québec, 2008 (c)).

On peut dire qu'alors, la conception de l'Autre change fondamentalement aux yeux des québécois puisque c'est maintenant à lui de s'adapter à la culture en place. N'oublions pas toutefois le caractère libéral et démocratique de la société Québécoise qui garantit et protège les droits et libertés des individus contre les abus éventuels de la majorité. C'est donc dire que la recherche de consensus favorisant l'intégration des immigrants devra se faire de part et d'autre puisqu'à la base du modèle d'intégration du Québec, l'importance est mise sur les interactions entre les différentes cultures (Gouvernement du Québec, 2008 (a) : 114). Ceci permet la délibération publique, la recherche de valeurs et de repères communs et l'élaboration de consensus au sein de la société pour assurer la pleine participation de tous les citoyens. Selon ce modèle, l'immigrant doit faire des compromis quant à sa culture d'origine alors que la société d'accueil doit accepter de changer au contact de l'immigrant (Ibid : 114). C'est ce que la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes nomme dans son mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées

aux différences culturelles, un « mécanisme bidirectionnel » (Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, 2008).

Il va sans dire que la question nationale reste présente dans toute réflexion sur l'immigration au Québec, considérant que les rapports de pouvoir entre majorité et minorité diffèrent selon que l'on soit dans un lieu géographique plutôt qu'un autre (Taschereau, 1988 : 588).

Pour beaucoup d'auteurs et de penseurs québécois, le nationalisme québécois a hérité du complexe d'infériorité laissé par les traces de l'histoire, se réfugiant derrière l'idéal d'une craintive conservation d'un héritage. En a découlé, des traits durables de mentalité identifiés par Dumont comme « une difficulté à affronter les autres cultures, un penchant à leur faire des emprunts avec un enthousiasme naïf ou à s'en méfier avec une pointe d'envie » (Dumont, 1993 : 324). Nous pouvons effectivement penser que ces événements historiques ont eu une certaine influence sur la façon actuelle de percevoir l'Autre au Québec. Il ne faut pas croire pour autant que les Québécois ne se soient campés à leur désespoir et à leur crainte d'assimilation malgré leur statu minoritaire en Amérique, ni qu'ils n'aient été tentés de reproduire la domination à laquelle ils ont été assujettis. En effet, comme le mentionne Pierre Anctil, « la question nationale est certes préoccupante, mais ce serait employer une bien mauvaise stratégie face aux nouveaux citoyens que d'étaler à tous vent nos faiblesses comme société francophone » (Anctil, 1989 : 155). En ce sens, le Québec semble avoir assez bien réussi à s'adapter et à se

positionner par rapport à la diversité grandissante de sa population. Comme le souligne le rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, « pour des sociétés qui assuraient leur intégration par l'assimilation ou l'exclusion, l'apprentissage de la diversité dans un esprit pluraliste appelait un important virage et soulevait de grandes difficultés. Dans l'ensemble, on peut dire que le Québec s'en est assez bien tiré [...] (Gouvernement du Québec, 2008 (a) : 201).

Si « la vie d'un peuple comme celle d'un individu s'accomplit dans le tracé de deux grands mythes : celui de l'origine et celui de la destinée » (Dion, 1987 : 4), c'est donc dire que le passé certes détient une clé de l'identité québécoise, mais que son évolution et les nouveaux paramètres s'ajoutant au fil de son histoire viennent aussi influencer sa destinée. En effet, toute collectivité se définit par l'espace qu'elle occupe, par son histoire et par la personnalité qu'elle acquiert au fil de ses expériences (Dion, 1995 : 5) et donc il semble évident que l'immigration et le pluralisme grandissant de la société québécoise viendront écrire une nouvelle page de son histoire.

## DEUXIÈME CHAPITRE

### IDENTITÉ QUÉBÉCOISE ET INTERCULTURALISME

Afin de comprendre l'essence du travail de recherche entamé sur la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau, il est essentiel de distinguer l'approche théorique dans laquelle nous situons notre réflexion. En matière de gestion de la diversité culturelle, deux grands paradigmes se font face au Canada soit celui de l'interculturalisme et celui du multiculturalisme. Le récent ouvrage sur l'œuvre de Camille Laurin (Simard, 2011), considéré comme le père de la *Politique québécoise du développement culturel* (1978), trace bien la distinction entre la politique du multiculturalisme de Pierre-Elliot Trudeau (adoptée le 8 octobre 1971) et l'interculturalisme favorisé par Camille Laurin. Plusieurs auteurs ont en effet démontré les paradigmes distincts dans lesquels évoluent respectivement le Québec et le Canada anglais (Elbaz et Helly, 2000, Blad et Couton, 2009) bien que pour certains, la politique de l'interculturalisme ne soit qu'une réaction en opposition à la politique d'Ottawa et qu'elle soit en réalité subordonnée juridiquement au multiculturalisme (Geoffroy, 2010).

Le rapport Bouchard-Taylor propose comme toute une définition assez claire dans son glossaire de l'interculturalisme et du multiculturalisme. Considérant qu'il s'agit là d'un rapport officiel produit par l'État québécois dans le contexte récent de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, nous les reprendrons ici en tant que point de départ.

L'interculturalisme est une « politique ou [un] modèle préconisant des rapports harmonieux entre cultures, fondés sur l'échange intensif et axé sur un mode d'intégration qui ne cherche pas à abolir les différences tout en favorisant la formation d'une identité commune. » (Gouvernement du Québec, 2008 (a) : 287).

Le multiculturalisme est, « dans son application la plus courante [un] système axé sur le respect et la promotion de la diversité ethnique dans une société. [L'approche du multiculturalisme] Peut conduire à l'idée que l'identité commune d'une société se définit exclusivement par référence à des principes politiques plutôt qu'à une culture, une ethnicité ou une histoire. » (Gouvernement du Québec, 2008 (a) : 288).

Il n'est pas facile de définir clairement ces deux paradigmes puisqu'ils déterminent eux même différents modèles de gestion d'une mixité de cultures au sein d'une société. Par exemple, l'interculturalisme, c'est aussi une multitude d'interactions, de négociations, de continuités et de changements qui permet de dire qu'il n'existe pas de solutions uniques

à l'intégration des personnes immigrantes, mais plutôt qu'il en existe une diversité (Bouchard, 2011). Il s'agit d'un phénomène de société en constante évolution.

Aussi, soulignons que l'interculturalisme en tant que politique d'intégration n'a jamais fait l'objet d'une définition complète et officielle par l'État québécois, comme cela est mentionné dès l'introduction du rapport Bouchard-Taylor. Le rapport intitulé *Le Concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme*, présenté à la Commission, souligne qu'il se dégage tout de même un consensus, tant dans les discours tenus par l'État, les intellectuels que les médias, à savoir que la politique québécoise se distingue de la politique fédérale du multiculturalisme (Field et al. 2007).

La description que l'on retrouve dans le Plan d'action du Gouvernement du Québec intitulé *Autant de façons d'être Québécois* (1981) démontre bien comment le Québec évolue dans le paradigme de l'interculturalisme :

La société québécoise n'a pas [...] à adopter les principes du multiculturalisme, tels que voudrait les mettre en œuvre la mosaïque canadienne. Le développement des divers groupes culturels québécois passe par la vitalité collective de la société française qu'est le Québec. [...] On ne sera plus en présence d'une juxtaposition des traditions culturelles, mais devant une convergence des efforts vers la réalisation d'un projet culturel collectif.

alors que la Loi sur le multiculturalisme canadien (L.R.C., 1985, ch. 24 (4e suppl.))

stipule que :

La politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste à reconnaître le fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et se traduit par la liberté, pour tous ses membres, de maintenir, de valoriser et de partager leur patrimoine culturel, ainsi qu'à sensibiliser la population à ce fait.

Contrairement à l'approche québécoise, elle ne traite pas du concept identitaire en reconnaissant une culture commune et collective, mais plutôt que « le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens ». Ce n'est qu'en 1988 qu'une nouvelle Loi sur le multiculturalisme vient reconnaître « l'importance de chacun et chacune d'entre nous dans le façonnement de l'identité canadienne ».

Il faudra reculer dans l'histoire politique canadienne-française pour trouver les fondements du paradigme de l'interculturalisme et la question de l'unité nationale vient très certainement influencer sur la position qui sera adoptée au Québec. D'ailleurs, tel que le stipule Demorgon (2002) « la question de l'interculturalisme et les débats qui y sont liés sont d'autant plus complexes qu'ils sont intimement liés aux problématiques identitaires, individuelles et collectives (qu'elles soient nationales, régionales, groupales, professionnelles, psychofamiliales, sexuelles ou d'âge) ». En ce sens, l'habitus de Bourdieu nous permet d'imaginer que les compétences culturelles d'un individu ne sont

des immigrants francophones, nous sommes, nous les francophones, nettement sur la voie de la disparition » (Radio-Canada, extrait d'entrevue, 1968). Divers accords (Lang-Cloutier, 1971; Andras-Bienvenue, 1975; Cullen-Couture, 1979) viendront par la suite établir les critères des jurisprudences fédérales et provinciales en matière d'immigration. Le véritable coup d'envoi à la régionalisation de l'immigration arrive dans les années 80 alors que l'État québécois commence à se préoccuper de la distribution de l'immigration sur son territoire. Dans l'*Avis sur la régionalisation de l'immigration* commandé en 1988 par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, il est précisé que « le but de [la politique de régionalisation] devra être de faire partager par d'autres régions les bénéfices économiques et démographiques de l'immigration, qui profitent exclusivement à Montréal depuis fort longtemps. Elle visera aussi à favoriser l'intégration à la majorité francophone » (Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, 1988). Dès cette époque, un parallèle étroit est établi entre la régionalisation de l'immigration et le développement des régions.

C'est en 1991, dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, que le Québec signe son entente la plus audacieuse avec le gouvernement fédéral lui permettant de détenir le pouvoir sur la sélection des personnes immigrantes, leur admission au Canada, leur intégration à la société québécoise et la détermination des niveaux d'immigration à destination du Québec (Gouvernement du Québec, 1991 (a)). L'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, déposé par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration constitue ainsi le premier engagement officiel de l'État

québécois face à la régionalisation de l'immigration. Cet énoncé établit que « l'ensemble des partenaires socio-économiques, tout particulièrement ceux du monde municipal, doivent être associés à la définition et la réalisation des orientations en matière d'immigration et d'intégration » (Gouvernement du Québec, 1991 (b) : 101). Le *Plan d'action en matière d'immigration et d'intégration* lié à l'Énoncé prévoit entre autres « une concertation avec les municipalités et les MRC ainsi que la mise en œuvre de projets-pilotes d'établissement d'immigrants en région en collaboration avec les partenaires locaux et le développement des services d'accueil et d'insertion socioéconomique des directions régionales du MCCI, notamment à Hull » (Gouvernement du Québec, 1991 (c)). Dans la plus récente politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, *La diversité : une valeur ajoutée*, il est mentionné que « des obstacles à la pleine participation à la vie sociale, économique et culturelle et des inégalités subsistent pour certains groupes des communautés culturelles » (Gouvernement du Québec, 2008(b) : 3). Ainsi, le gouvernement enjoint l'administration publique, les municipalités et les acteurs socioéconomiques à « demeurer vigilants et redoubler d'efforts afin d'accroître l'efficacité des actions entreprises, d'en améliorer la portée et de travailler davantage en concertation » (Ibid : 3).

Il nous semble aussi important d'ajouter que la Politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée* s'inscrit dans le contexte où le Québec souscrit aux engagements internationaux en matière de droits de la personne et s'est notamment engagé dans le

cadre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale. De cet engagement découle la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (LRQ, chapitre C-12) adoptée en 1975 qui assure à tous le droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction fondée, entre autres, sur la race, la couleur, la religion, la langue, l'origine ethnique ou nationale. Sur le plan juridique, ces chartes constituent des balises auxquels tant les gouvernements fédéral, provincial que municipal, doivent se conformer. Au Québec, nous incluons aussi la *Charte de la langue française* qui régit l'utilisation du français.

## **2.2 Les villes et l'immigration**

Face à la nouvelle réalité émanant de la politique provinciale de régionalisation de l'immigration, les municipalités québécoises sont de plus en plus proactives en ce qui a trait à l'accueil et l'intégration des citoyens issus de l'immigration. Depuis les dernières années, nous avons vu la naissance dans diverses villes du Québec de politiques traitant de l'immigration : Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (Ville de Montréal, 2004), Politiques en matière de diversité culturelle (Ville de Gatineau, 2008 (a)), Politique d'accueil et d'intégration des immigrants (Ville de Sherbrooke, 2009), Politique sur l'immigration (Ville de Québec, 2010), diverses *Politiques de gestion de la diversité ethnoculturelle* dans des arrondissements de Montréal (Ville de Montréal (Arrondissement de Verdun), 2008), etc. Il faut dire que de

par leur proximité avec le citoyen et l'élargissement de leur champ de compétences, les villes s'impliquent maintenant dans des domaines qui auparavant ne leur incombaient pas. Nous avons vu en ce sens, au cours des dernières années, le développement dans les municipalités québécoises de politiques familiales, sociales, culturelles, du logement, du sport et du loisir, du transport, etc. Ce large spectre de compétences est d'ailleurs bien illustré par le texte de loi dont l'application relève du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit que « La ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs qu'elle poursuit en matière de développement économique, communautaire, culturel et social » (Gouvernement du Québec, 2002). Sans préciser les enjeux de l'immigration, cette loi stipule la responsabilité de la municipalité envers le développement économique, communautaire, culturel et social sur son territoire ce qui inclut nécessairement l'émancipation de l'ensemble de ses citoyens peu importe leur origine. Ce changement des échelles de gouvernance entraînant une gouvernance à plusieurs niveaux, c'est-à-dire que les trois paliers gouvernementaux sont impliqués en matière d'immigration, et l'élargissement du champ de compétence municipal permet de comprendre pourquoi, sans une exigence à proprement parler du gouvernement provincial, les municipalités se chargent dorénavant de questions sociales comme l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes sur leur territoire. Il faut dire que la politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau détient une forte influence de l'approche provinciale et que l'adoption de la politique a été suivie d'une entente de plusieurs

milliers de dollars avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, pour la mise en œuvre du plan d'action local.

Comme le soutient Marcel Sévigny dans *Trente ans de politique municipale*, la ville peut être un moteur de changement de la société. En effet, « le local, bien loin d'être replié sur lui-même, peut générer une pratique politique initiée par le milieu et stimulée au niveau des quartiers et des villes » (Sévigny, 2001). Des auteurs identifient la municipalité comme le lieu tout désigné du changement social, politique et environnemental notamment en raison de sa proximité avec l'individu (Bookchin, 1990). D'autres identifient les activités sociales auto organisées à l'échelle locale comme pouvant de plus en plus se charger d'une dimension politique (Gorz, 1997).

### *2.2.1 Rôle des politiques publiques municipales et échelles de gouvernance*

La thèse de Kristin Good (2006) soulève les facteurs poussant les municipalités à développer et appliquer des politiques de multiculturalisme et la capacité des gouvernements locaux à réagir à des changements sociaux majeurs. Son étude de municipalités de la région métropolitaine de Toronto et de Vancouver a permis de dégager l'idée qu'en raison de leurs limites budgétaires, les leaders politiques du niveau municipal sont prudents quant à leur implication dans des domaines pour lesquels leurs responsabilités ne sont pas clairement établies et leur action peut ainsi être limitée. Good (2006) souligne que les municipalités ont souvent besoin d'une impulsion de la société

civile pour agir dans de nouvelles directions, notamment en ce qui a trait à l'immigration. Aussi, l'étude de cas démontre que la Ville de Toronto a su se démarquer de manière exceptionnelle en ce qui a trait à la mise en place de politiques locales d'intégration des immigrants par rapport aux autres villes étudiées. Il s'agit aussi de la seule ville où les leaders dans le domaine de l'intégration des immigrants souhaitaient voir le rôle de la ville s'accroître en ce qui a trait aux politiques d'accueil et d'intégration des immigrants (Good, 2006 : 373).

Du côté du Québec, il faut dire que la gestion régionale de l'immigration n'est pas identifiée spécifiquement comme découlant d'une responsabilité municipale bien que de plus en plus de municipalités s'y intéressent. La ville de Sherbrooke note d'ailleurs dans sa *Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes* deux éléments qui balisent l'action de l'administration municipale en matière d'immigration soit qu'il existe des champs reconnus de responsabilités municipales tels que l'aménagement du territoire, l'environnement, l'habitation, la sécurité, le transport, le loisir, le sport, la culture et la vie communautaire dans lesquels il est naturel que la ville agisse et que l'action municipale doit se faire en complémentarité avec les autres acteurs du milieu dans un souci d'éviter les dédoublements puisque l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes sont des responsabilités partagées entre de multiples acteurs (Ville de Sherbrooke, 2009 : 11).

Les études portant sur le développement des collectivités soulignent plusieurs facteurs pour expliquer la réussite des initiatives de changement, notamment la combinaison de « l'action locale, la collaboration et les politiques de soutien » (Reimer, 2007 : 6). » Ainsi, nous tenterons de voir par l'analyse de l'idéation et de la mise en œuvre de la politique municipale en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau si l'implication du milieu, la collaboration entre les acteurs et la mise en place d'une politique encadrant l'action a permis de tendre vers les changements préconisés dans le plan d'action de la dite politique.

### *2.2.2 Les politiques culturelles municipales comme instruments du développement local : une matrice ordonancielle*

Il serait difficile de traiter des politiques municipales en matière d'immigration et de diversité culturelles sans aborder la question des politiques culturelles au Québec. En effet, il y a fort à parier que les constats réalisés par rapport aux politiques culturelles pourraient s'apparenter à ceux qui seront éventuellement faits en matière de politiques d'immigration et de diversité culturelle.

Nous remarquons de prime abord que les démarches entreprises par les deux ministères dans le but de favoriser l'implication des municipalités en lien avec leurs enjeux locaux sont sensiblement les mêmes. Alors que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles cible comme moyen d'action de « convier les municipalités à

se doter d'une politique de gestion de la diversité (Mesure 6.1 du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013), le ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine (MCCCF) a aussi favorisé cette action dans le cadre des *Ententes de développement culturel*. Il en résultera « un véritable laboratoire culturel et politique à l'échelle locale et régionale, qui mobilisera de nouveaux réseaux d'acteurs arrivant à positionner la culture au cœur du développement de la ville et à constituer plusieurs réseaux à différentes échelles » (Béliveau-Paquin, G. 2008 : 59). Il est intéressant de noter que les politiques culturelles municipales ont plus que doublé de 1996 à 1999 et sont perçues comme des « instruments stratégiques de développement local et régional » pour les communautés territoriales (De la Durantaye, 2002 : 1005). Nous tentons de voir par notre analyse si la politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau est aussi devenue un outil de développement régional et si elle a réussi à mobiliser de nouveaux réseaux d'acteurs locaux autour des enjeux de l'immigration au niveau municipal. Considérant que « la forme de distribution territoriale de la puissance publique, selon qu'elle est plus ou moins décentralisée, conditionne le mode d'émergence et de mise en œuvre des politiques locales » (Berthet et Poirier, 2000 : 187), notre analyse nous permettra d'évaluer la place accordée aux acteurs locaux et les initiatives découlant de l'implication de ces derniers dans la mise en œuvre de la politique.

### *2.2.3 Notre terrain d'étude : Gatineau*

En 2008, la ville de Gatineau adoptait sa politique en matière de diversité culturelle, un projet de longue haleine réalisé en partenariat avec les organismes du milieu travaillant auprès de la population immigrante. Cette politique présente les grandes orientations de la municipalité quant à l'accueil et l'intégration des nouveaux citoyens issus de l'immigration et dresse les objectifs d'un « vivre-ensemble » nécessaire dans une communauté de plus en plus interculturelle. Une des particularités de notre objet d'étude est qu'elle est la première ville du Québec à s'être dotée d'une politique en matière de diversité culturelle qui inclue dans son concept de diversité culturelle la diversité québécoise (incluant les anglophones et les premières nations du Québec). Cette omission au niveau du mandat du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a d'ailleurs été pointée comme une critique à une réelle inclusion civique de l'ensemble de la diversité culturelle (Helly et al, 2000 : 273). La politique de Gatineau vient pallier cette omission au niveau provincial et est inclusive de l'ensemble de sa population sans pointer exclusivement la population immigrante. La proximité de la capitale fédérale est aussi un élément distinctif qui motive le choix de notre objet de recherche, notamment parce qu'en plus des données d'immigration répertoriées sur l'entrée des nouveaux arrivants, la Ville de Gatineau doit composer avec les mouvements de population interprovinciaux qui eux ne sont pas comptabilisés. Ceci fait en sorte que les nouveaux arrivants sont encore plus nombreux sur le territoire de Gatineau que ce que véhiculent les statistiques. Il faut ajouter à cela le phénomène de la région frontière qui est l'une des plus grandes caractéristiques de Gatineau (Robitaille et

al., 2006). Gatineau est la voisine immédiate de la capitale fédérale qui connaît elle-même un boom démographique directement relié au phénomène migratoire. Il serait intéressant d'en savoir davantage dans des études subséquentes sur la migration interprovinciale de ces nouveaux arrivants.

Gatineau est une région ayant une histoire relativement récente d'immigration internationale et se retrouve tout de même au deuxième rang des grandes agglomérations urbaines québécoises (après Montréal) pour la proportion des personnes nées à l'étranger au sein de sa population (25 000 citoyens sont nés à l'étranger sur une population totale de 255 000 selon les données du recensement de 2006, soit une personne sur 10). Autre fait intéressant; Gatineau présente un des plus hauts taux de rétention des immigrants au Québec alors que près de 93 % des immigrants admis étaient encore présents sur le territoire un an après leur installation (Ville de Gatineau, d.i). Il nous semble donc intéressant de nous questionner sur les incitatifs ayant poussé cette ville à être novatrice et à adopter une politique publique encadrant son action en matière de diversité culturelle.

## **TROISIÈME CHAPITRE**

### **PROBLÉMATIQUE D'UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION ASCENDANTE**

Suite à la mise en place de notre problématique, nous avons mis en lumière les divers enjeux entourant la diversification des populations locales dans un contexte de mobilité grandissante des populations et de régionalisation de l'immigration.

#### **3.1 Questions de recherche**

Nous tenterons de voir, en étudiant l'exemple de la Ville de Gatineau quel est le processus d'idéation et de mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau? Par processus d'idéation, nous entendons les démarches entreprises par l'administration municipale pour construire cette politique et par mise en œuvre nous entendons la façon d'appliquer cette politique sur le terrain. Nous retiendrons la définition de diversité culturelle telle qu'établie par la Ville de Gatineau soit « l'ensemble des valeurs et des caractéristiques identitaires liées à la culture, dont l'origine ethnique, la langue, la religion et les appartenances multiples, incluant l'identité locale » (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 10).

La décentralisation des échelles de gouvernance est au cœur de notre réflexion et guide nos questions secondaires. Pourquoi la municipalité a-t-elle mis en place une telle

politique? D'où vient l'initiative de départ? Qui sont les acteurs impliqués? Comment s'articulent les relations entre ces acteurs? Quelles sont les étapes de mise en œuvre de la politique? Comment le milieu est-il impliqué? Quelle est la perception du milieu face à la politique? Quels sont les éléments structurants de cette politique? Comment cette politique contribue-t-elle à une plus grande acceptation de la diversité culturelle en milieu régional? Quels impacts découlent de la politique? Quels types d'actions en ont émané? Existe-t-il un ancrage régional à la politique?

Comme nous avons utilisé une approche inductive dans notre recherche, il nous semble intéressant de recenser les hypothèses qui flottaient d'ores et déjà avant même d'entamer notre recherche sur le terrain afin de comprendre les phénomènes liés à la mise en œuvre de la politique municipale. Ainsi, nous avançons hypothétiquement que la mise en place de la politique est une façon pour la ville de Gatineau de démontrer politiquement son ouverture face à l'immigration et de transmettre un message d'inclusion auprès de la population; qu'il existait un ancrage limité de cette politique dans la communauté; que la mobilisation d'acteurs municipaux spécialisés en immigration et fortement motivés par cette question a contribué à la mise en place de cette politique; qu'il n'existe pas de processus préétabli pour la mise en place d'une politique municipale; qu'il s'agit d'un processus piloté principalement par le fonctionnaire municipal porteur du dossier. Nous verrons suite à l'analyse de la mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau que certaines hypothèses se sont révélées vraies, d'autres fausses.

Il est intéressant de relater les objectifs ciblés par la Ville de Gatineau pour expliquer la mise en œuvre de cette politique soit :

Pour doter la Ville de Gatineau des moyens et des ressources ainsi que d'un cadre de référence pour l'intégration harmonieuse de la diversité culturelle sur son territoire; pour faire en sorte que chaque citoyen, quelles que soient ses origines ou ses caractéristiques identitaires, puisse développer à Gatineau son sentiment d'appartenance et participer à son plein développement sur les plans social, culturel, économique et politique; pour assurer le développement optimal de l'identité gatinoise dans le respect de valeurs partagées et d'un contrat social commun; pour doter la Ville de Gatineau des ressources et des façons de faire lui permettant de créer les conditions propices à la réalisation de la politique (Ville de Gatineau, 2008 (a) ).

Parmi les objectifs identifiés par la Ville de Gatineau, notons le facteur identitaire qui est mis en lien avec la capacité des citoyens de se développer sur les plans social, culturel, économique et politique.

Dans un article traitant du développement dans les régions rurales, deux constats sont pointés comme conditions gagnantes pour la réussite du développement soit que « le développement rural suppose un nécessaire soutien par des politiques publiques appropriées, mais il suppose aussi que les ruraux se mobilisent eux-mêmes et assurent leur part de responsabilité » (Jean, 2002 : 81). Nous pourrions appliquer ces constats à notre cas de figure qu'est la Ville de Gatineau et la gestion de la diversité culturelle sur son territoire à savoir qu'une politique publique provinciale a été mise en place pour soutenir les régions dans leurs démarches au niveau de l'accueil et de l'intégration des immigrants (avec un budget lié aux ententes pouvant être conclues avec les

municipalités et les partenaires locaux) et que la politique municipale émanant du milieu vient pour sa part fixer les objectifs régionaux et « responsabiliser » le milieu quant aux actions à entreprendre. Aussi, le processus d'élaboration de la politique, enclenché en 2006, a été accompagné d'une démarche de consultation qui a eu lieu en 2007. Cette consultation a rejoint les citoyens, les intervenants et les partenaires du milieu, « leur offrant l'occasion de réagir aux différentes propositions qui leur ont été soumises et de contribuer de façon importante au développement et à l'enrichissement de cette politique » (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 5). Nous tiendrons compte dans notre mémoire de cette volonté de la Ville de Gatineau d'impliquer le milieu dans sa démarche et tenterons de voir de quelle manière cette politique a été intégrée par les acteurs ayant participé à son idéation et sa mise en œuvre. Une étude menée à Montréal et dans ses environs sur les politiques publiques en milieu urbain et suburbain montre qu'il existe une relation forte entre la présence de politiques publiques spécifiques et le choix d'habitat effectué par les résidents (Breux, Sandra et Bherer Laurence, 2009). Nous tenterons de voir si cette relation face aux politiques publiques peut se répéter auprès des organismes communautaires œuvrant en matière d'immigration, notamment par une certaine fierté de participer à un projet commun tel que la mise en œuvre d'une politique municipale en matière de diversité culturelle.

### 3.2 Cadre théorique

Dans le cadre de notre mémoire, qui vise l'analyse de la mise en place d'une politique publique municipale, le premier élément que nous pourrions définir est la politique publique locale. Plusieurs auteurs se sont intéressés aux modes de gouvernance locale au Québec, notamment en s'intéressant à la représentativité des élus qui nous gouvernent (Simard, 2004) et aux restructurations municipales suite à l'adoption de la Loi 170 sur les réorganisations municipales au Québec (Andrew et Chiasson, 2006). D'autres études ont démontré que de nouveaux espaces politiques voient le jour et qu'ils sont issus d'interactions dynamiques entre les acteurs de l'État et de la société civile. (Boudreau, 2007).

Une étude menée à Montréal avance l'hypothèse que « les acteurs du milieu communautaire, devraient dorénavant se tourner vers l'espace métropolitain, car c'est à cette échelle que prennent place, de plus en plus, non seulement le développement économique, mais aussi la gestion des problèmes sociaux et environnementaux » (Fontan et al. 2006). Bien que cette hypothèse n'ait pu être vérifiée puisque, selon les auteurs, l'espace métropolitain en tant que territoire politique demeure relativement récent à Montréal, cela nous laisse présager qu'effectivement un nouvel espace voit le jour au niveau municipal et qu'il serait avantageux pour les acteurs locaux de l'investir comme espace de gestion des questions sociales.

### *3.1.1 Décentralisation et redéploiement des échelles*

Il sera intéressant d'observer l'échelle de gouvernance municipale, notamment dans le contexte où la globalisation a entraîné les États nation à décentraliser leurs pouvoirs vers un niveau local (Brenner, 2004). En ce sens, nous pouvons affirmer que les échelles de gouvernance au Québec sont en redéploiement et les lieux de gouvernance décentralisés tels que les villes se voient confier de nouvelles responsabilités, hors du mandat qui leur était traditionnellement confié. Le champ de l'immigration démontre bien cette gouvernance multiniveaux alors que tant les gouvernements fédéral, provincial que municipal y sont impliqués à divers degrés. Nous pouvons d'ailleurs lire dans la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau que « l'absence d'un cadre de référence provincial et la complexité des niveaux de compétence des différents paliers de gouvernement posent un défi majeur à l'action municipale dans ce domaine » (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 16).

Aussi, la place de plus en plus importante qu'ont prit les mouvements sociaux sur la scène locale ont suscité chez les dirigeants politiques des réponses institutionnelles encourageant la participation des citoyens aux affaires urbaines (Hamel, 1999 : 436). Cette participation a souvent servi de « caution démocratique » aux dirigeants tout en jouant un rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques et des services urbaines (Ibid : 436). En tentant d'établir le rôle des différents acteurs impliqués dans l'idéation et la mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de

Gatineau, nous espérons mettre en relief l'importance de la participation du milieu à une telle démarche.

### *3.1.2 Démocratisation des politiques publiques*

Dans le cadre de l'analyse des étapes de mise en œuvre de la politique publique municipale en matière de diversité culturelle, nous tenterons de comprendre le rôle des acteurs de la société civile dans l'élaboration de cette politique. Selon l'approche théorique de la démocratisation des politiques publiques, « en misant seulement sur l'intervention de l'État, il est difficile d'obtenir des politiques sociales et publiques de qualité » (Vaillancourt, 2008). Selon cette approche, une plus grande participation d'acteurs non étatiques serait garante d'une plus grande démocratisation des politiques publiques. L'examen de l'évolution des politiques de logement social au Canada et au Québec a aussi démontré que la participation active des acteurs de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques a favorisé l'émergence de plusieurs innovations sociales (Ibid.).

Dans un article traitant de la démocratisation des politiques publiques selon une vision canadienne et québécoise, une distinction est faite entre la coproduction et la coconstruction des politiques publiques. Par coproduction, on entend le processus qui vient après l'adoption des politiques publiques soit « la participation des acteurs de la société civile et du marché à la mise en œuvre des politiques publiques » alors que la coconstruction fait référence à un processus venant avant l'adoption de la politique, étant

liée « à la participation de ces mêmes acteurs à l'élaboration des politiques publiques » (Vaillancourt, 2008 : 40). Nous tenterons d'évaluer à l'aide de ce cadre d'analyse les différentes étapes de mise en œuvre de la politique publique afin de voir le niveau de coproduction et de coconstruction de la politique. Nous pourrions entre autres utiliser les étapes de la genèse d'une politique publique établies par Vaillancourt (2008 : 46) et tenter de voir si ce modèle peut s'appliquer au niveau municipal. Ces étapes sont :

1. L'identification des *grandes finalités* pour atteindre l'intérêt général ;
2. Le choix des normes de *régulation* pour favoriser la qualité;
3. La détermination des modalités de *financement* (étatique, privé, mixte, etc.);
4. La définition du partage des responsabilités sur le plan de la *gestion*;
5. L'aménagement du partage des responsabilités sur le plan de la *prestation* des services appartenant à la politique publique;
6. L'établissement de la politique d'*évaluation* concernant la politique publique.

Nous considérons, à l'instar de nombreux chercheurs en sciences sociales, que le partenariat entre l'État et les organismes communautaires peut favoriser une plus grande démocratisation des services publics (Bourque, 2008, Andrew, 2000, Hamel, 2000, Vaillancourt, 2008), bien que nous soyons d'avis que la régulation exercée par l'État et observée en matière de gestion de la diversité culturelle au niveau municipal comporte divers aspects problématiques dont « la centralisation, la bureaucratisation et un déficit démocratique dans le contrôle des services collectifs » (Bourque, 2004 : 84).

### 3.1.3 L'analyse des politiques publiques

Les chercheurs en science politique ont, surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale, développé des modèles d'analyse des politiques mises en place par l'État. Un postulat

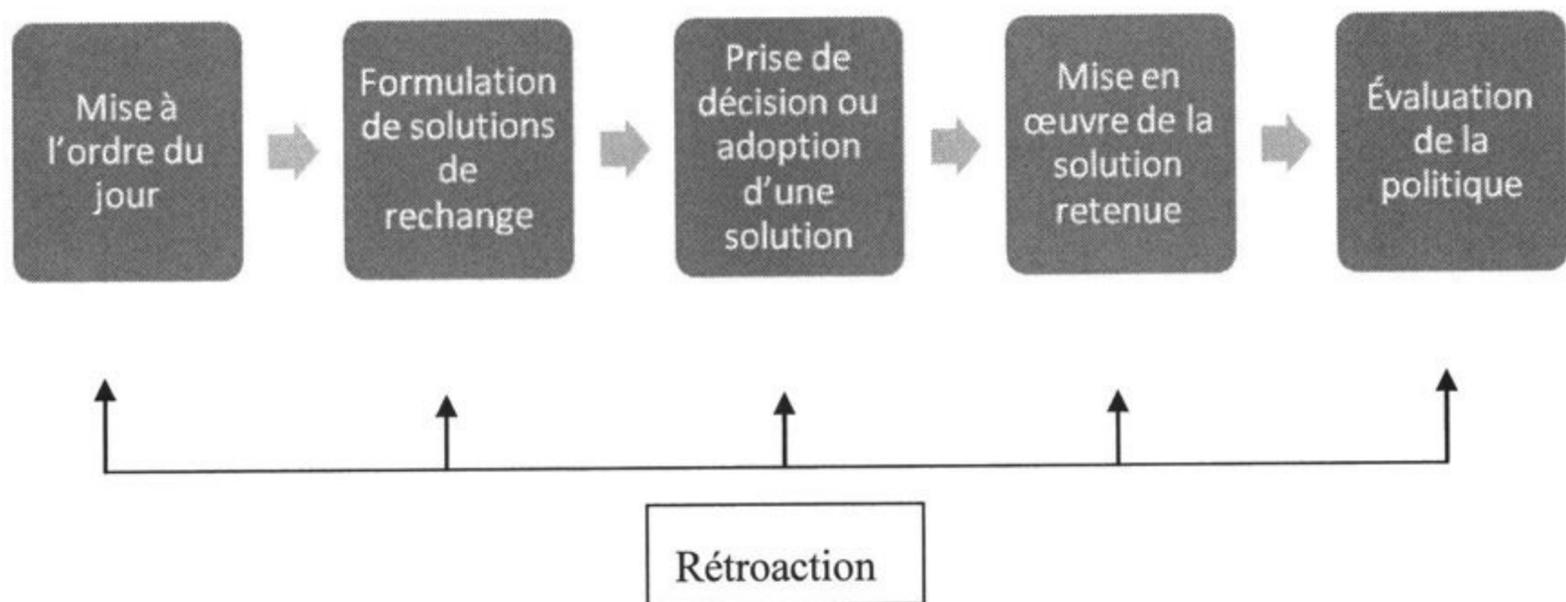
s'est ainsi imposé soit que « le monde doit changer et [que] les gouvernements peuvent contribuer à cette nécessaire transformation » (Paquin et al. 2010). Certes le modèle de l'État-providence a été remis en cause depuis les années 50, mais le questionnement entourant la « bonne gouvernance » et l'efficacité des programmes et actions gouvernementales demeurent.

À l'échelle nationale, les politiques et les programmes gouvernementaux sont analysés selon différents modèles en considérant qu'il est impossible de comprendre la réalité dans son ensemble. L'État doit tenir compte dans l'élaboration de ses politiques de plusieurs intérêts, de logiques contradictoires et d'impératifs légaux, administratifs, politiques et environnementaux souvent difficilement conciliables (Paquin et al. 2010), ce qui fait en sorte que la rationalité même du processus politique est questionnée dans les différents modèles d'analyse.

Dans le cadre du présent mémoire, nous tenterons de voir de quelle manière sont influencées les prises de décisions relatives à la mise en place d'une politique. Nous partons du postulat qu'une politique émane d'un problème ou un enjeu de société auquel souhaite répondre une instance gouvernementale. Le modèle linéaire d'Anderson (1984) illustré à la *Figure 1* suppose la rationalité et l'impartialité des acteurs. Il faut toutefois se rendre à l'évidence que les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques ne détiennent pas nécessairement toutes les notions possibles face à un

problème donné et ne peuvent donc appréhender le problème dans son ensemble. Aussi, nous pouvons poser la question suivante : est-ce que les acteurs agissent de manière strictement rationnelle ou répondent-ils à des motivations personnelles? Selon des modèles mettant davantage en question la rationalité des gouvernements, le cycle des politiques inclurait dans son processus les pressions de facteurs externes, les changements sociopolitiques, les contraintes et ressources des acteurs.

Fig. 1 Modèle linéaire d'Anderson



À l'aide de l'approche théorique de l'analyse des politiques publiques, nous tenterons donc d'établir les limites de la rationalité des acteurs dans le cas qui nous intéresse soit la mise en œuvre d'une politique municipale locale.

Il va sans dire que la communication revêt un rôle primordial pour l'organisation sociale au sein de la société moderne puisque c'est elle qui permet d'établir les règles, et l'ordre

social qui est dicté par l'action humaine (Attallah, 1989). Les représentations sociales pour leur part deviennent la courroie de transmission par laquelle la société produit son héritage culturel et le façonne continuellement (Philion, 2005). Nous tenterons de voir comment, en communiquant des messages inclusifs, la municipalité peut contribuer à la construction commune de la compréhension de l'immigration comme un apport positif dans la société. Sans vouloir accorder à la communication (officielle, médiatique ou informelle) le pouvoir que les pères fondateurs de la science des communications leur accordaient, nous tenterons de voir comment la communication municipale par le biais de politiques publiques peut contribuer à forger des représentations collectives positives de l'immigration.

### **3.3 Méthodologie**

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons réalisé une recherche de type inductive dans le cadre de laquelle nous avons situé préalablement notre réflexion en réalisant une revue macro historique de la conception de l'Autre dans le temps par le Canadien français et son évolution de l'époque de la colonisation à aujourd'hui. Nous avons ensuite retracé les deux grands paradigmes en matière de gestion de l'immigration au Canada et au Québec soit l'approche du multiculturalisme et celle de l'interculturalisme et nous nous sommes situés par rapport à ces deux paradigmes. Nous avons finalement tracé les grandes lignes de la politique de régionalisation de l'immigration au Québec et avons fait le parallèle avec la politique municipale gatinoise.

En dernière partie du mémoire, nous présentons plus spécifiquement l'analyse du processus de création d'une politique publique municipale en faisant le portrait de notre exemple type, la ville de Gatineau. Nous ciblons les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle et nous répertorions les différentes étapes de mise en œuvre de la politique. En retraçant l'historique de l'adoption de la politique, nous tentons de comprendre, ce qui a poussé la Ville de Gatineau à mettre en place une telle politique. Nous situons ce processus municipal en lien avec la mise en œuvre de la politique provinciale *La diversité : une valeur ajoutée* et les objectifs du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Il est intéressant de considérer, dans le cadre de notre recherche, que la terminologie utilisée dans les communications officielles de l'État véhicule le haut potentiel de développement engendré par l'immigration. Par exemple, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles Kathleen Weil soutient qu'« en choisissant le Québec, les personnes immigrantes contribuent à la vitalité de la société québécoise » [...] et que [...] « le Québec met tout en œuvre depuis plusieurs années pour devenir une destination privilégiée pour ce capital humain à fort potentiel d'intégration » (Gouvernement du Québec, 2011 (c) ).

Nous avons d'abord fait une revue de littérature en lien avec la politique étudiée afin d'établir les étapes importantes de la mise en œuvre de cette politique et les situer dans

le temps. Nous avons aussi procédé à une analyse de contenu de la politique étudiée afin d'en dégager les principaux concepts abordés. Nous avons recueilli l'ensemble des matériaux et des informations requis pour reconstruire les grandes étapes de l'élaboration de cette politique publique par trois entrevues de fond menées avec des artisans de cette politique municipale. Nous avons interviewé à plusieurs reprises une haute fonctionnaire de Gatineau qui était chargée de la mise en œuvre de la politique. Nous avons aussi discuté avec deux intervenants de la société civile ayant participé au processus d'idéation et de mise en œuvre de la politique. Un des participants représentait à l'époque une association ethnique œuvrant sur le territoire de Gatineau alors que l'autre représentait une association d'accueil offrant des services à l'ensemble des personnes immigrantes de Gatineau. Ces trois personnes nous paraissaient particulièrement représentatives en raison de leur participation au processus et du rôle qu'ils exerçaient soit auprès de la Ville ou des personnes immigrantes, elles qui étaient particulièrement ciblées dans le processus de consultation de la Ville. Mentionnons que nous avons obtenu un certificat éthique de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) avant de réaliser ces entrevues (Voir le formulaire de consentement en Annexe 2). L'analyse des données qualitatives qui ont été compilées suite aux entrevues nous a permis de dégager « une compréhension riche d'un phénomène, ancrée dans le point de vue et le sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité » (Gauthier, 2009 : 337).

Un des défis importants auquel nous avons fait face dans cette recherche est justement le fait que les indicateurs qualitatifs sont plus difficiles à mettre en relation les uns avec les

autres et plus difficilement quantifiables que des indicateurs quantitatifs. Ainsi, nous avons pu brosser un portrait des étapes menant à la mise en œuvre de la politique municipale, mais il a été difficile de quantifier les résultats de même que l'implication des acteurs notamment en raison du fait, comme nous avons pu le constater, de l'absence d'indicateurs de performance attachés à la politique gatinoise en matière de diversité culturelle. Le témoignage d'acteurs impliqués dans le processus nous a toutefois permis de faire ressortir certains enjeux liés à la mise en œuvre d'une politique municipale ce qui, nous le souhaitons, pourra servir de base à une réflexion plus poussée sur le phénomène de création et de mise en œuvre de politiques municipales, phénomène de plus en plus présent au Québec dans toutes les sphères de l'action sociale.

### *3.3.1 Mise à distance critique*

Nous nous devons de préciser que, dans le cadre de ce mémoire, le chercheur a dû assurer une certaine distanciation critique puisqu'ayant lui-même œuvré comme fonctionnaire municipal pendant une partie de la recherche. Nous avons ainsi pu bénéficier de l'avantage d'une excellente connaissance du sujet tout en gardant à l'esprit l'importance de demeurer critique afin d'éviter que notre expérience personnelle ne devienne un filtre à l'analyse réalisée. Pour ce faire, nous avons élaboré une grille d'entrevue que nous avons respectée et utilisée pour tous les intervenants rencontrés dans le cadre des entrevues semi-dirigées. Nous avons ainsi colligé l'information et avons gardé tout au long du processus le souci d'analyser l'information de manière

factuelle. Précisons que lorsque les entrevues ont été réalisées, le chercheur n'était plus en poste à la municipalité.

### **3.4 Apport de la recherche, aspects originaux**

Nous tentons de comprendre dans le présent mémoire quelles sont les grandes étapes par lesquelles Gatineau a procédé à l'élaboration de sa politique en matière d'immigration. Une étude menée à Moncton arrive à la conclusion qu'un des grands défis des villes en matière de gestion de la diversité « est de penser des politiques afin de rendre l'immigrant visible au niveau de la construction sociale, politique et culturelle de la ville » (Belkhodja, 2006).

S'il existe très peu d'ouvrages et d'analyses portant sur le rôle des acteurs politiques dans la fonction publique au Québec ou sur le fonctionnement de l'administration publique provinciale (Simard, 2011), il en existe encore moins faisant état du fonctionnement de l'administration municipale et des étapes de mise en œuvre de politiques au niveau municipal. Une étude portant sur l'implantation des politiques familiales municipales a déjà permis de démontrer l'apport de telles politiques sur le développement social des communautés (Fréchette et Letarte, 2010) ce qui laisse entrevoir l'aspect positif potentiel des politiques municipales en matière de diversité culturelle sur les communautés. Bien que nous nous intéressions aux effets de ces politiques sur le développement des communautés, les limites de temps et de ressources

auxquelles nous sommes confrontés font en sorte que nous nous limitons, dans le cadre de cette étude, aux processus de création de telles politiques et nous ne faisons qu'effleurer les impacts de la politique dans le milieu.

Malgré que toutes les régions soient différentes et détiennent leurs particularités, nous émettons l'hypothèse qu'en comprenant davantage le processus d'idéation et de mise en œuvre d'une politique publique municipale, nous serons en mesure de mieux cibler la faisabilité de la transmission des compétences et des « bonnes pratiques » en matière de diversité culturelle dans les autres villes québécoises, considérant que le gouvernement du Québec a déjà fixé à 50 000 le nombre de nouveaux arrivants qui seront admis à chaque année au Québec dans les prochaines années.

## QUATRIÈME CHAPITRE

### ANALYSE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE MUNICIPALE

Les défis de l'immigration sont nombreux et touchent directement les nouveaux arrivants qui se retrouvent souvent face à d'immenses défis d'intégration dans une société d'accueil complètement différente de celle dont ils proviennent, où culture, religion, climat, langue, nourriture, coutumes se situent à des milles de ce qu'ils ont connu. L'intégration des personnes immigrantes demeure ainsi souvent longue et ardue. Cela peut prendre par exemple jusqu'à dix ans avant qu'un immigrant atteigne le niveau de salaire des Québécois d'origine (Piché et Renaud, 2002). Une étude menée à Toronto sur la population d'origine latino-américaine montre que le manque d'unité, le fait d'être immigrant depuis peu, la situation économique désavantageuse et l'absence d'un leadership efficace étaient perçus comme des obstacles majeurs à l'augmentation des niveaux de représentation de la communauté au sein des gouvernements fédéral et provincial de même qu'au sein du conseil municipal (Ginieniewicz, 2010).

Dans le présent chapitre, nous explorerons spécifiquement le cas de la Ville de Gatineau afin de tenter de saisir les enjeux ayant motivé les acteurs municipaux à mettre en œuvre une politique en matière de diversité culturelle. Afin de bien situer notre analyse dans le contexte régional particulier de Gatineau, nous ferons un bref survol de l'historique de la diversité culturelle régionale. Nous présenterons par la suite une chronologie des actions

ayant mené à l'adoption de la politique en matière de diversité culturelle, de la consultation du milieu à la rédaction et la diffusion de la politique. Par la suite, nous ferons un survol des plans d'action mis en œuvre depuis l'adoption de la politique et nous appliquerons les six étapes de la genèse d'une politique publique de Vaillancourt (Vaillancourt, 2008) afin de voir dans quelle mesure la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau a été coconstruite et coproduite et si ce processus a contribué à une plus grande démocratisation de la politique publique. Nous présenterons dans ce chapitre de nombreuses citations découlant des entrevues terrain réalisées avec des acteurs ayant été impliqués dans le processus d'idéation et de mise en œuvre de la politique. Considérant qu'il n'existe pas de littérature concernant spécifiquement la politique municipale en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau, ces entrevues nous ont permis d'aller puiser de l'information auprès des personnes concernées et d'établir un portrait, certes sommaire, mais tout de même fort intéressant sur cette initiative régionale.

#### **4.1 La Politique en matière de diversité culturelle à Gatineau**

La ville de Gatineau fait figure de précurseur en ce qui a trait à la diversité culturelle par rapport aux autres villes québécoises. Bien que diverses vagues d'immigration s'y soient succédé depuis les années 50, le nombre de citoyens nés à l'étranger a considérablement augmenté au cours des dernières années (un citoyen sur dix est né à l'étranger), ce qui positionne la ville au deuxième rang des grandes agglomérations urbaines du Québec

pour la proportion de personnes nées à l'étranger au sein de sa population (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 7). On retrace l'institutionnalisation de la gestion de la diversité culturelle au sein de l'appareil municipal au milieu des années 70. C'est à cette époque que l'ex-Ville de Hull s'est dotée d'un poste d'animateur socioculturel affecté à la communauté portugaise. « L'ex-Ville de Hull faisait alors figure de précurseur au Québec et même au Canada, car aucune Ville ne s'était dotée, à ce moment, d'un poste voué aux communautés culturelles au sein de l'Administration municipale » (Ville de Gatineau, s.d. (b)). Ce poste, situé dans l'organigramme municipal sous le Service des Loisirs évoluera au fil des ans et de la diversification de la population. Vers 1992, le poste sera révisé pour devenir un poste au service de l'ensemble des communautés culturelles présentes sur le territoire.

Le départ à la retraite du deuxième employé municipal affecté au service des communautés culturelles de l'ex-ville de Hull coïncide avec la fusion municipale et le poste fait donc, en 2002, l'objet d'une évaluation par l'organe municipal. « La pertinence du poste a été remise en question à ce moment-là et finalement il y a eu recommandation à l'effet de le réactiver » (Entrevue 1). La nouvelle personne embauchée à titre de responsable coordonnatrice aux communautés culturelles assurera ainsi un accompagnement des organismes en matière de diversité culturelle sur le territoire de Gatineau tout en contribuant au développement de la politique culturelle de la Ville puis de la politique en matière de diversité culturelle. Le poste sera aussi déplacé sous le service des Arts, de la culture et des lettres.

Bien que l'ex-Ville de Hull fasse figure de proue au Québec quant à son implication au niveau des relations interculturelles, notons qu'il faudra attendre un peu plus de 30 ans avant qu'une politique municipale en matière de diversité culturelle voie le jour à Gatineau.

L'avènement d'une politique en matière de diversité culturelle s'inscrit dans une volonté d'assurer la cohésion sociale ainsi que le développement des communautés qui la composent dans le respect de leurs différences, mais en accord avec un contrat social commun favorisant l'intégration de tous les citoyens (Ville de Gatineau, 2008 (a)).

Il est intéressant de rappeler que c'est justement au moment où les municipalités québécoises s'engagent de plus en plus dans le développement social et culturel de leur territoire que les politiques en matière de diversité culturelle voient le jour. Dans le cas de la Ville de Gatineau, le développement d'une politique interculturelle est identifié comme une action prioritaire dès le dépôt de sa Politique culturelle en décembre 2003. Le Plan stratégique 2003-2007 identifiait aussi la diversité culturelle comme l'un des enjeux à retenir pour l'avenir de la ville (Ville de Gatineau, 2007 (a) :1), tout comme le Plan municipal d'activités 2008, où la diversité culturelle fait partie des 25 actions structurantes de la ville (Ville de Gatineau, 2009 : 12). Notons qu'avant même de s'être dotée d'une politique en matière de diversité culturelle, Gatineau avait déjà établi des liens avec la Commission canadienne de l'UNESCO depuis 2005 et qu'en 2006, la Ville adhérait à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et les discriminations (Ville de Gatineau, 2007 (a)), un signe clair de son intérêt à travailler activement à l'accueil et à l'intégration harmonieuse de ses citoyens de toutes origines.

Tel que mentionné dans le second chapitre, le redéploiement des échelles amorcé au début des années 2000 a entraîné de nombreux changements au niveau de la gouvernance municipale. En effet, suite aux fusions municipales de 2002, les grandes villes, dont la Ville de Gatineau, ont dorénavant une compétence obligatoire en matière de développement social et culturel, tel que stipulé par la Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (Loi 170). Il va de soi que la volonté du législateur a un impact sur les programmes mis en place au niveau municipal, mais il est aussi intéressant de noter que, selon une étude sur l'investissement en développement social dans les municipalités québécoises menée en 2009, « cette volonté semble porter encore plus de résultats lorsque des programmes adaptés permettent aux municipalités d'accéder à un plus large éventail de ressources financières pour déployer leur action. » (Fréchette et Letarte, 2009). Dans le cas de la Ville de Gatineau, les ententes financières conclues avec le gouvernement du Québec dès 2008 afin de soutenir la mise en œuvre de la Politique en matière de diversité culturelle viennent confirmer ce constat. Il s'agit de plus de 450 mille dollars qui ont contribué à mettre en œuvre le plan d'action lié à la politique gatinoise, sans compter les sommes investies par la Ville de Gatineau chaque année de même que les trois permanences et de nombreuses salles et services accordés pour la réalisation d'activités de mise en valeur des cultures et de rapprochement interculturel par les organismes du milieu.

Il est pertinent de noter que sur le territoire de Gatineau, en 2008, l'immigration est encore un phénomène relativement nouveau et augmente rapidement. Selon les données de la Ville, entre 2001 et 2006, le nombre d'immigrants reçus en moyenne par année est passé de 980 à près de 1300 en 2007, une augmentation de plus de 30 % (Ville de Gatineau, s.d. (a)). Ce changement rapide au sein de la population a certainement commandé une adaptation tant au niveau de l'offre de service d'accueil et d'intégration aux immigrants qu'au niveau de la sensibilisation de la population d'origine face à cette nouvelle réalité. Au sein même de l'organe municipal, cela suppose une sensibilisation nécessaire des fonctionnaires municipaux à cette nouvelle clientèle. Le tout pour s'assurer, tel que stipulé dans la politique municipale en matière de diversité culturelle, que « l'ensemble des citoyens, peu importe leur origine, bénéficient des meilleures conditions pour assurer leur émancipation sociale, économique et culturelle » (Ville de Gatineau, 2008 (a) ).

Force est de constater qu'au fil des ans, plusieurs facteurs ont influencés le développement de politiques locales touchant à l'immigration. Parmi les éléments les plus souvent soulignés, notons « l'évolution des relations entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral et les pressions des immigrants » (Berthet et Poirier, 2000 : 196). Ainsi, tant des pressions provenant du haut (top down) que du bas (bottom up) ont contribué à développer ces politiques. Nous tenterons de voir par l'analyse de la mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle à Gatineau si ces deux influences ont été impliquées et de quelle manière. Il nous semble en effet important de

voir à ce que des conditions institutionnelles et discursives soient présentes afin d'offrir une « fenêtre d'opportunité politique aux acteurs locaux » (Berthet et Poirier, 2000 : 199).

#### *4.1.1 Origine de la politique*

Dans le cadre de l'analyse de la mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau vient inévitablement la question à savoir pourquoi une Ville comme Gatineau a fait partie des premières municipalités du Québec à se doter d'une telle politique. Certes, l'histoire de l'immigration sur son territoire joue un rôle dans la mise à l'ordre du jour de cet enjeu au niveau local. En effet, nous avons noté plus haut que la proximité de la capitale nationale, Ottawa, a fait de l'immigration une réalité à Gatineau dès le début des années 70. Nonobstant cette réalité, nos entrevues avec les intervenants locaux nous ont aussi permis de percevoir le rôle d'acteurs influents au niveau municipal, ce qui pourrait expliquer l'implication précoce de Gatineau en matière d'immigration par rapport à d'autres centres urbains québécois et canadiens de moyenne taille. Un intervenant municipal rencontré rappelle que l'idée de mettre en place une politique interculturelle à Gatineau était déjà inscrite dans la politique culturelle de la ville, adoptée en 2003 et que cette initiative venait tant du milieu que des fonctionnaires. « Il y a eu des consultations nombreuses pour la politique [culturelle] donc c'est venu du milieu et j'étais bien placée à l'interne, j'étais responsable du dossier [de la diversité] donc il y avait un intérêt particulier [pour la diversité culturelle]. La directrice au service

des Arts, de la culture et des lettres à ce moment-là avait aussi un intérêt pour la diversité culturelle » (Entrevue 1).

L'apport des acteurs municipaux dans la mise à l'ordre du jour politique de la diversité culturelle à Gatineau est d'ailleurs souligné dans une recherche portant sur la place des acteurs politiques dans la mise en place des politiques culturelles : « Du côté de la Ville de Gatineau, ce sera plutôt aux acteurs institutionnels municipaux que reviendra l'initiative de doter la ville d'une Politique de la diversité culturelle, une première au Québec, et ce, en réponse à la démographie en mutation sur ce territoire » (Béliveau-Paquin, 2008 : 83).

Face à la diversification importante et croissante de sa population de même qu'à l'arrivée d'immigrants de catégories de plus en plus variées (immigration économique, regroupement familial, étudiants, réfugiés, etc.) la Ville de Gatineau a en effet ressenti l'importance de s'impliquer en matière d'immigration. « On s'est dit : on peut faire comme d'autres villes et attendre que les choses soient établies et ensuite être en réaction ou on peut être proactifs afin que la ville commence à prendre un leadership et prépare ses services à la diversification de sa population » (Entrevue 1). Cette politique avait aussi comme objectif de permettre le « développement et la mise en place d'outils, de schèmes de références et de réglementations qui influenceront positivement le

développement du profil culturel de la ville de Gatineau » (Ville de Gatineau, 2007 (a) : 2).

Il faut dire que l'immigration est aussi un moteur de développement économique ce qui a poussé les autorités municipales autant que provinciales et fédérales à se positionner quant à l'accueil des immigrants et leur intégration sur le marché du travail, notamment dans le monde de l'entrepreneuriat. Développement économique - Centre local de développement – Gatineau (DE-CLD Gatineau) ciblait justement en 2010 l'immigration comme moteur de développement économique pour la région. Ce constat a été établi par l'organisme et déposé au ministre du Développement économique dans le cadre de la tournée de consultation pour la création de la nouvelle stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. Cela démontre toute l'ampleur accordée à l'apport de l'immigration dans le développement économique d'une région, notamment en raison de la forte fibre entrepreneuriale des immigrants. Dans un document cité par le journal régional *Le Droit*, il est précisé que près de 38 % des immigrants de la région ont l'intention de se lancer en affaires au cours de leur vie, soit une proportion sept fois plus importante que chez les non-immigrants (Bélanger, 2010). DE-CLD Gatineau a d'ailleurs récemment mis en place un guide spécialement dédié aux immigrants qui désirent se lancer en affaire, *ImmigrAffaire*. « Gatineau compte actuellement plus de 7 000 entreprises sur son territoire, dont plus de 1 200 sont dirigées par des entrepreneurs immigrants, peut-on y lire. DE – CLDG s'est donné comme priorité d'accompagner les entrepreneurs immigrants dans leurs démarches» (Ville de Gatineau, 2012).

#### 4.1.2 Une politique novatrice

La politique de la ville de Gatineau a un caractère novateur et englobant par rapport aux politiques développées dans les autres villes du Québec et fait en sorte que le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles du Québec veut s'en inspirer.

Dans plusieurs villes du Québec, les politiques développées sont des politiques d'accueil et d'intégration des immigrants alors que pour nous, la diversité culturelle c'est quelque chose de beaucoup plus large. On voulait s'assurer, par exemple, que les personnes issues des minorités visibles, dont certaines sont nées ici, se sentent incluses là dedans de même que tous les types d'immigrants, les étudiants étrangers, les autochtones » (Entrevue 1).

La Ville de Gatineau a soigneusement évité de tomber dans le rapport dominé dominant en bannissant le terme « société d'accueil » du vocabulaire utilisé dans sa politique en matière de diversité culturelle.

L'intégration va au-delà de cela [du rapport dominé dominant], d'autant plus que ça met l'immigrant dans une situation où il est toujours minoritaire par rapport à la société dominante. Pour être encore plus englobant, dans notre définition de la diversité culturelle, on inclut aussi les gens qui sont nés ici, qui font partie de la diversité culturelle et qui apportent à cette diversité. Au début, les gens s'interrogeaient face à ce concept et maintenant, c'est une politique dont le ministère de l'Immigration veut s'inspirer (Entrevue 1).

En effet, la Ville de Gatineau a été approchée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec pour réaliser une trousse à l'intention des municipalités québécoises dans le but de les guider dans la mise en œuvre de politiques municipales en matière de diversité culturelle.

## 4.2 Description du processus de consultation

Il nous semble pertinent de revenir sur le processus de mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle à Gatineau en tant que tel. Cette démarche nous permettra de cibler les acteurs impliqués dans le processus et de situer la démarche de la Ville de Gatineau dans notre approche théorique. Afin d'offrir l'occasion de collaborer au processus décisionnel à l'ensemble de ses citoyens, la Ville de Gatineau a organisé deux activités distinctes de participation publique soit des ateliers d'échange et de discussion qui se sont déroulées entre le 19 et le 28 septembre 2007, de même que deux soirées de consultations générales pour les citoyens, qui se sont déroulés les 21 et 22 novembre 2007. Une soirée de consultation générale pour les organismes du milieu et l'appareil municipal s'est aussi déroulée en novembre 2007.

Lors des activités d'échange et de discussion, les organismes et partenaires du milieu ont pu s'exprimer sur quatre grands défis proposés soit :

1. L'accueil
2. L'intégration et la participation citoyenne
3. Le rapprochement interculturel et l'ouverture à la différence
4. La gouvernance en milieu municipal

Des ateliers de travail en simultané avaient lieu suite à la présentation du portrait de la diversité culturelle de la ville de Gatineau puis les discussions étaient rapportées au groupe en plénière.

Lors des activités d'échange et de discussion, douze groupes ont été établis afin de cibler des intervenants s'intéressant à divers enjeux. Les groupes étaient les suivants :

1. Comité des partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec
2. Partenaires économiques et emploi
3. Associations ethniques
4. Personnes âgées
5. Groupes de défense des droits
6. Représentants de la société d'accueil
7. Appareil municipal
8. Représentants religieux
9. Secteur culturel
10. Jeunes, sport et loisirs
11. Entraide, éducation, santé
12. Logement

Les activités se sont étalées sur cinq jours et avaient lieu soit en matinée ou en après-midi. Les membres d'associations ethniques ont été rencontrés en soirée, considérant que les membres de ces associations sont pour la plupart du temps des bénévoles qui travaillent à temps plein durant le jour.

Les soirées de consultation générale avaient pour leur part l'objectif de présenter au public (citoyens, organismes et partenaires) le projet de politique de gestion de la diversité culturelle. La présentation était suivie d'une période de questions et de commentaires. « On a soumis aux acteurs les résultats afin qu'ils puissent s'exprimer à savoir si les demandes avaient été bien comprises ou s'il y avait des points à bonifier. Il y avait à ce moment-là la présence d'un représentant de la Commission des Arts, culture et lettres qui recevait les commentaires des participants » (Entrevue 1).

Le public avait aussi la possibilité de transmettre à la ville ses commentaires par écrit jusqu'au 9 octobre 2007. Des questions gravitant autour des quatre enjeux ciblés étaient proposées et pouvaient servir de cadre de référence pour s'exprimer sur la question de la gestion de la diversité culturelle (Voir le document Guide de consultation publique, Annexe 4). Le public pouvait aussi s'exprimer librement sur d'autres questions jugées importantes. Une fois les enjeux et les actions à prioriser ciblés par le milieu, la Ville a dû faire des choix en lien avec les objectifs poursuivis. « On peut avoir des organismes qui ont une façon tout à fait erronée de voir le rôle de la ville. [...] Il faut donc que la ville fasse le lien entre ce que le milieu voudrait, les moyens qu'a la municipalité et le rôle qu'elle veut assumer » (Entrevue 1).

Selon les divers commentaires recueillis, il semble que le processus de consultation ait été bien accueilli par le milieu. Un des acteurs interrogés souligne que tous les intervenants de la diversité culturelle au niveau de la ville ont été invités à participer au processus de consultation. « L'action menée par la Ville était vraiment large, toutes les instances étaient bien informées et invitées à participer » (Entrevue 2). Aussi, le moyen de participation proposé a été perçu comme ouvert et démocratique. « Je me souviens que nous avons participé et qu'il y avait des gens de diverses communautés. Nous étions inclus et avions un droit de parole. Nous avons aussi pu échanger des expériences avec les gens des différentes communautés, créer un réseautage» (Entrevue 3).

#### *4.2.1 Rôle de la Ville en matière d'immigration*

« La municipalité est considérée comme l'entité gouvernementale la plus proche du citoyen donc de plus en plus elle devient un acteur privilégié par le MICC (ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec). On veut en quelque sorte créer avec les municipalités un début d'entonnoir où les gens peuvent aller chercher l'information » (Entrevue 1). Tel que mentionné plus haut et expliqué par un des intervenants municipaux rencontrés dans le cadre de notre processus de recherche, la municipalité trouve une légitimité certaine dans son action en matière d'immigration en raison de la proximité qu'elle a avec le citoyen. Il ne semble pas toujours évident toutefois pour certains organismes du milieu de situer le rôle de la municipalité en ce sens. Par exemple, un des intervenants questionné sur l'implication de son organisme dans la consultation menée par la Ville commence par mentionner que l'organisme en tant que tel n'a pas vraiment été impliqué au niveau de la politique, mais que les individus représentant l'organisme en question tels que des employés, des bénévoles et des membres du conseil d'administration ont participé à certaines des rencontres et ont pu donner leur opinion. «Je ne dirais pas que [notre organisme] a été beaucoup impliqué, comme organisme. [...] Nous, les représentants, bien sûr, nous avons donné notre opinion et je me souviens bien que la majorité des gens qui ont participé aux rencontres étaient en général d'accord avec une politique et avec une meilleure implication de la ville au niveau de l'accueil et de l'intégration d'immigrants ici en Outaouais » (Entrevue 2). Ce témoignage démontre une certaine incompréhension quant au processus de consultation et au rôle des organismes du milieu dans ce dernier. Nous pourrions même

nous questionner à savoir comment impliquer un organisme communautaire si ce n'est en invitant ses intervenants, ses membres et ses dirigeants à participer à une consultation. Ou à tout le moins comment impliquer les organismes du milieu afin qu'ils aient l'impression de contribuer en tant qu'organisme représentant leurs membres et répondant à leur mission respective? Peut-être sommes-nous ici en présence d'une certaine crainte de voir un nouvel acteur s'impliquer dans le champ d'action propre à un organisme établi depuis longtemps?

En ce sens, un des intervenants rencontrés mentionne qu'il existe un sentiment de la part de certains organismes communautaires que la Ville devrait travailler davantage en partenariat avec eux. « On a approché la Ville, avec d'autres organismes communautaires, car on pensait que la Ville faisait un peu cavalier seul. [...] Je pense qu'on pourrait travailler beaucoup plus ensemble et organiser beaucoup mieux certaines choses » (Entrevue 2). L'intervenant va même plus loin en mentionnant « je pense que dans certaines de ses actions, la Ville a un comportement comme si elle était un organisme communautaire. Ça ne devrait pas être le rôle de la Ville » (Entrevue 2).

Nous avons traité plus haut des enjeux entourant la décentralisation des échelles de gouvernance et l'importance de l'implication du milieu communautaire dans la mise en œuvre de politiques publiques. En effet, la décentralisation issue de la réforme liée au développement régional et local et celle accordant plus de pouvoir aux municipalités en matière de développement social a contribué à inscrire l'organisation communautaire

dans une relation plus intensive entre les services publics et les organismes communautaires (Bourque et al. 2006 : 7). Notre recherche sur le terrain démontre que la frontière est mince entre l'action sociale émanant du bas vers le haut (bottom up) versus l'action émanant de l'État vers la base (top down). L'exemple de Gatineau, où une actrice du milieu communautaire devient la principale instigatrice d'une politique publique municipale vient ainsi renforcer l'idée qu'« un nouveau débat est en voie de prendre place au sein des différents mouvements sociaux entre ceux qui croient qu'investir l'État par ces dispositifs renouvelle celui-ci et ceux qui croient plutôt qu'il s'agit d'une fausse démocratie de participation » (Bourque et al. 2006 : 8).

#### *4.2.2 Coconstruction et coproduction de la politique*

Nous avons mentionné dans le premier chapitre que selon l'approche théorique de la démocratisation des politiques publiques, « en misant seulement sur l'intervention de l'État, il est difficile d'obtenir des politiques sociales et publiques de qualité » (Vaillancourt, 2008). Selon cette approche, une plus grande participation d'acteurs non étatiques, dont les acteurs de l'économie sociale, serait garante d'une plus grande démocratisation des politiques publiques. Nous avons ainsi tenté de voir de quelle façon ces acteurs ont été impliqués dans le processus de mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle. Pour ce faire, nous avons appliqué le modèle des étapes de la genèse d'une politique publique de Vaillancourt à la démarche de la Ville de Gatineau.

Il semble pertinent d'identifier certains concepts propres à Vaillancourt afin de pouvoir les appliquer en contexte municipal. Par exemple, par acteurs non étatiques, nous entendons les acteurs de la société civile et du marché, représentant les organismes à but non lucratif locaux œuvrant en immigration, de même que les citoyens impliqués de près ou de loin par la diversité culturelle, notamment les associations ethniques et les immigrants de toutes origines. Nous identifions, comme Vaillancourt, divers acteurs représentant l'État et appartenant à différentes sphères politiques telles que locales et provinciales de même que divers niveaux politiques tels que le niveau politique (les élus) et le niveau administratif (les fonctionnaires faisant partie de l'administration publique) (Vaillancourt, 2011 : 117). Le mot « politique » fait quant à lui référence à « l'intervention de l'État ou des pouvoirs publics pour favoriser l'intérêt général qui se trouve menacé quand on s'en remet au simple fonctionnement des lois du marché ou qu'on fait appel aux seules ressources de la solidarité familiale » (Vaillancourt, 2011 : 120). Le champ de l'économie sociale est quant à lui défini par Vaillancourt comme un concept inclusif regroupant à la fois des acteurs rattachés à la société civile et des acteurs rattachés au marché ce qui nous amène à considérer que cet aspect a été pris en compte dans le processus de mise en œuvre de la politique, notamment parce que les partenaires économiques et de l'emploi ont été ciblés parmi les douze groupes de participants identifiés.

Il faut indiquer qu'à l'instar de Vaillancourt, nous avons comme préférence une perspective théorique dans laquelle l'État travaille en équipe avec une multitude

d'acteurs du marché et de la société civile pour concevoir et réaliser ses politiques. Pour parler de coconstruction, il faut donc que les formes de gouvernances favorisées par l'État soient ouvertes et fassent place à la participation d'acteurs sociaux qui viennent des secteurs non étatiques (Vaillancourt, 2011 : 125). Cette forme de participation des acteurs du marché et de la société civile à la coconstruction et à la coproduction des politiques publiques au Québec est relativement nouvelle. Vaillancourt identifie au contexte de crise et de transformation de l'État-Providence cette participation accrue du tiers secteur, notamment dans le cadre de réformes des années 90, alors qu'on retrouve de plus en plus de relations partenariales entre l'État et l'économie sociale pour développer (coconstruction) et opérationnaliser (coproduction) des politiques qui tendent vers l'intérêt général (Vaillancourt, 2011 : 130). Ce processus nous intéresse considérant la valeur ajoutée qu'elle permet dans la démocratisation des politiques publiques. Afin d'analyser notre exemple type, référons-nous aux étapes de la genèse d'une politique publique. Il est intéressant de découper la politique publique en six composantes afin d'en faire une analyse bien que nous devons nous rappeler que ces dernières « demeurent toujours exposées à être modifiées à nouveau, ce qui donne lieu à de multiples phases de construction, de déconstruction et de reconstruction » (Vaillancourt, 2008 : 46).

1. L'identification des grandes finalités pour atteindre l'intérêt général ;

Tel que mentionné plus haut, la Ville de Gatineau a d'abord identifié quatre grands défis en matière de diversité culturelle (l'accueil; l'intégration et la participation citoyenne; le rapprochement interculturel et l'ouverture à la différence; la gouvernance en milieu

municipal) et les a soumis à la population et aux acteurs non étatiques lors des ateliers d'échange et de discussion de même que lors des séances de consultation générale tenues de septembre à novembre 2007. Des questions gravitant autour des quatre enjeux ciblés étaient proposées et pouvaient servir de cadre de référence pour s'exprimer sur la question de la gestion de la diversité culturelle. Les acteurs étaient par la suite invités à prioriser les actions à mener en lien avec ces enjeux. Nous pouvons donc dire que cette étape d'identification des grandes finalités pour atteindre l'intérêt général a bel et bien été réalisée en coconstruction avec les acteurs du milieu.

## 2. Le choix des normes de *régulation* pour favoriser la qualité;

La Ville de Gatineau a mis en place une politique en ayant comme objectif d'intégrer dans l'ensemble de l'organe municipal, de la prise de décisions à l'adaptation des règlements, politiques et procédures municipales, les grands principes de sa vision interculturelle. Elle identifie dans son plan d'action l'importance de « favoriser une approche transversale et intersectorielle » afin de définir un mode de collaboration entre les services municipaux interpellés par la diversité culturelle. Une des actions prioritaires dans le plan d'action 2008 est d' « outiller l'appareil municipal pour l'aider à réaliser les actions qui relèvent des différents secteurs d'intervention ». Les normes de régulation peuvent ainsi être identifiées comme les outils à fournir à l'organe municipal pour mettre en place les actions découlant de sa politique de même que la structure de gouvernance

dont s'est dotée la Ville « pour poursuivre le développement de sa politique tout en apportant les ajustements nécessaires » (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 36).

3. La détermination des modalités de *financement* (étatique, privé, mixte, etc.);

Le plan d'action identifie la création de deux nouveaux postes financés par la Ville de Gatineau en matière de diversité culturelle, en plus du poste qui existait déjà depuis les années 70. La Ville de Gatineau identifie aussi comme une priorité de développer en matière de diversité culturelle un rôle de leadership basé sur le partenariat. Ainsi, dans son plan d'action 2008-2010, elle établissait l'importance de « renouveler les ententes avec les différents paliers de gouvernement déjà impliqués tout en recherchant de nouveaux partenariats complémentaires (Ville de Gatineau, 2008 (a)). C'est donc dire que cette étape a bel et bien été prise en compte par la Ville de Gatineau.

4. La définition du partage des responsabilités sur le plan de la *gestion*;

Comme une des actions visées dans le Plan d'action 2008-2010 est de « Valoriser l'approche partenariale » et que ceci se décline notamment par la participation de la Ville aux « efforts régionaux de partenariat des intervenants en matière de diversité culturelle » nous pouvons estimer que la définition du partage des responsabilités sur le

plan de la gestion est bien présente dans la politique. Le défi de la multiplicité des acteurs y est d'ailleurs très clairement identifié. On peut y lire : « La Ville doit être en mesure de définir et de reconnaître les différents niveaux d'intervention à considérer par une politique municipale en matière de diversité culturelle et assurer la coordination d'actions concertées créant les conditions propices à l'atteinte des objectifs de son plan d'action » (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 31).

5. L'aménagement du partage des responsabilités sur le plan de la prestation des services appartenant à la politique publique;

Dans son plan d'action 2008-2010, la Ville de Gatineau priorise la mise en place d'outils d'information pour faciliter le processus d'accueil et orienter le citoyen dans son parcours d'intégration, souligne l'importance de positionner le rôle de la Ville de Gatineau dans la structure d'accueil régionale de même que soutenir les initiatives propres à améliorer l'accueil des nouveaux arrivants, ce qui nous permet d'affirmer que la Ville se préoccupe d'aménager le partage des responsabilités sur le plan de la prestation des services en lien avec la diversité culturelle. On peut lire dans la politique que « la Ville de Gatineau entend exercer un rôle de direction, de coordination et de partenariat auprès de la population, des organismes, des institutions, des ordres de gouvernement et des acteurs interpellés par les enjeux associés à la diversité culturelle sur son territoire » (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 28).

6. L'établissement de la politique d'évaluation concernant la politique publique.

Mis à part le plan d'action, nous n'avons pas recensé d'indicateurs ayant été établis dans le but d'évaluer la politique. Il est mentionné que « la mise en œuvre du plan d'action est soutenue par l'attribution de ressources et de moyens appuyant sa réalisation » mais aucune politique d'évaluation n'a été mise en place. Il s'agit peut-être là d'une des lacunes principales de cette démarche, si ce n'est l'étape manquante que nous avons identifiée quant au modèle de la genèse d'une politique publique.

Suite à l'analyse de la Politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau à l'aide du modèle de Vaillancourt, nous pouvons affirmer que son processus d'idéation et de mise en œuvre a été réalisé en grande partie dans une logique de coconstruction et de coproduction avec les acteurs non étatiques, considérant que « la coconstruction se situe en amont de l'adoption des politiques publiques, tandis que la coproduction survient en aval (Vaillancourt, 2011 : 116). En effet, nous avons vu que les acteurs non étatiques ont été impliqués tout au long du processus et le sont encore dans les plus récents plans d'action de la municipalité. Aussi, cette citation tirée de la conclusion de la Politique nous semble évocatrice de l'importance que la Ville accorde à la coconstruction et la coproduction dans sa vision de la diversité culturelle, soit que « l'émergence de l'identité municipale repose sur de grands principes et de grandes valeurs qui orientent ses décisions et ses actions tout en associant l'ensemble de ses citoyens à son processus de développement » (Gatineau, 2008 (a) : 37). Ainsi nous estimons que la politique en matière de diversité culturelle a été élaborée dans un

processus favorisant sa démocratisation, ce qui laisse entrevoir que son caractère novateur provient en partie de la coconstruction dont elle a fait l'objet.

#### *4.2.3 Rôle de l'expert*

Il nous est apparu clair suite aux entretiens menés dans le cadre de cette recherche que le rôle qu'ont joué certains intervenants municipaux en raison de leurs connaissances et leur leadership a influencé grandement la mise en œuvre de la politique. Il est par ailleurs intéressant de faire un parallèle avec une étude menée sur les politiques municipales de développement social, famille, loisir, sport et vie communautaire qui démontrait que le facteur le plus favorable à la genèse de ces politiques a été « l'importance d'un leadership fort et crédible dans la décision d'agir des municipalités, tant le leadership des élus que celui des gestionnaires et des organismes communautaires » (Letarte, 2007 : 68). Cette même étude soulignait l'importance de la présence d'une équipe de gestionnaires et de professionnels au sein des municipalités, qui soient bien au fait des questions portées par les diverses politiques, et capables d'accompagner les élus dans leur réflexion quant au rôle des municipalités dans ces différents domaines. De même, l'influence que peut avoir l'expertise des gestionnaires et des professionnels et son apport dans la prise de décision et l'avancement des processus étaient aussi spécifiés. Rappelons-nous le rôle de la fonctionnaire rencontrée qui mentionnait avoir positionné l'importance de mettre en place une politique en matière de diversité culturelle dès l'avènement de la politique culturelle de la Ville de Gatineau, des années auparavant (Entrevue 1). Le rôle de cette actrice qui détient une expertise

particulière en matière de diversité culturelle et un lien fort avec le milieu communautaire de par son rôle de Directrice générale d'un des organismes majeurs au niveau de l'accueil et de l'intégration des immigrants de la Ville de Gatineau est indéniable. Son travail à positionner la diversité culturelle au sein de la municipalité a certainement été facilité par la reconnaissance de son « rôle d'expert ».

### **4.3 Impacts de la politique dans le milieu**

Dans le cadre du processus de recherche, nous avons réalisé diverses entrevues tant avec des acteurs du milieu municipal que des acteurs du milieu communautaire, impliqués en matière de diversité culturelle. Bien qu'il n'ait pas été évident de faire ressortir du témoignage de ces derniers un lien direct entre la mise en œuvre de la politique et les changements au niveau de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes à Gatineau, des changements positifs au sein de la communauté ont été soulignés par tous les acteurs rencontrés. La politique a été identifiée comme un élément contribuant à ces changements, notamment en ce qui a trait aux services offerts aux nouveaux arrivants qui se sont beaucoup améliorés au cours des dernières décennies. Les politiques du gouvernement provincial sont aussi identifiées comme ayant contribué à un meilleur accueil et une meilleure intégration des personnes immigrantes à Gatineau. « Avant, quand je suis arrivé à Gatineau (dans les années 80), on n'avait presque rien. Aujourd'hui, il y a toutes sortes d'organismes qui sont là pour aider les immigrants, qui offrent des services et qui peuvent appuyer des projets. Cela s'explique par le fait que les

autorités municipales, provinciales et fédérales s'aperçoivent de plus en plus de l'importance des communautés culturelles dans le développement » (Entrevue 3).

Aussi, selon un acteur du milieu communautaire rencontré, la politique a augmenté le nombre d'activités de sensibilisation offertes au public favorisant ainsi une meilleure connaissance des différentes cultures présentes à Gatineau. « Il y a de nombreuses actions organisées par la Ville de Gatineau et ça apporte beaucoup au niveau de la sensibilisation des citoyens et au niveau de la discrimination et du racisme. Je pense que les gens sont moins racistes qu'avant, ils sont habitués à voir des immigrants » (Entrevue 2). En effet, la politique en matière de diversité culturelle stipule que « le rapprochement interculturel et l'ouverture à la différence sont les moyens privilégiés pour favoriser les relations et tisser des liens entre les citoyens dans le respect des spécificités de chacun, mais également de l'identité locale » (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 21). Il s'agit donc en quelque sorte d'un outil servant à une éventuelle médiation interculturelle dans un contexte citoyen de plus en plus diversifié. Des chercheurs se sont penchés sur cette notion de médiation culturelle comme une façon de démocratiser la culture, de la rendre plus accessible en diminuant les clivages entre les différentes visions divergentes. « Les villes qui adoptent des stratégies de médiation culturelle le font dans des contextes précis, non seulement pour répondre à une situation conflictuelle, ou en voie de le devenir, mais également pour prévenir ou palier un déficit sur le plan soit de la participation citoyenne, soit de l'insertion sociale face à l'offre de service culturelle municipale » (Younes et Le Roy, 2002). Cette volonté d'ouverture aux différentes

cultures présentes sur le territoire de Gatineau était déjà intégrée en 2004 dans la politique culturelle de la municipalité (Ville de Gatineau, 2004), tel que nous l'avons déjà mentionné.

En plus de favoriser le soutien à certaines activités faisant la promotion de l'ouverture à la différence et de la lutte contre le racisme dans la municipalité, la politique en matière de diversité culturelle a permis, selon un acteur du milieu municipal rencontré, de « positionner la Ville par rapport aux autres villes du Québec, pour ce qui est du leadership quelle détient en matière de diversité culturelle » (Entrevue 1). Un acteur du milieu communautaire souligne aussi cet impact positif de la politique sur l'image véhiculée par la Ville de Gatineau en lien avec l'immigration. « La Ville de Gatineau est aujourd'hui reconnue à travers la province et au niveau canadien comme une ville très ouverte à l'immigration et comme une ville qui s'investit beaucoup afin de mieux accueillir et de mieux vivre avec les nouveaux arrivants » (Entrevue 2). Nous pourrions ainsi cibler ce rayonnement comme un des impacts majeurs de la politique.

Comme cette politique vise entre autres à orienter l'action et les décisions municipales face à la diversité culturelle grandissante de sa population (Ville de Gatineau, 2008) nous pouvons considérer qu'elle est un outil de communication puisqu'elle permet d'envoyer un message unifié à l'ensemble de la population face à la gestion de la diversité culturelle. Tel que mentionné dans notre approche théorique, la communication revêt un rôle primordial pour l'organisation sociale au sein de la société moderne

puisque c'est elle qui permet d'établir les règles, et l'ordre social qui est dicté par l'action humaine (Attallah, 1989). Les représentations sociales pour leur part deviennent la courroie de transmission par laquelle la société produit son héritage culturel et le façonne continuellement (Philion, 2005). Ainsi, on peut considérer qu'en communiquant des messages inclusifs, la municipalité contribue à la construction commune de la compréhension de l'immigration comme un apport positif dans la société. Philion rappelle que le caractère social des représentations prend une grande importance en ce sens qu'elles ne sont pas le fait d'un seul individu, mais d'une collectivité. Comme le souligne un des intervenants rencontrés, « le fait d'avoir une politique de la diversité culturelle à Gatineau fait en sorte que les personnes immigrantes se sentent incluses et se sentent davantage chez eux. Elles se sentent aussi plus protégées par la ville »

(Entrevue 3).

Il faut dire que des intervenants ont aussi noté des lacunes entre la Ville et le milieu, notamment au niveau du travail en collaboration. Il est mentionné que la Ville et les organismes pourraient « travailler beaucoup plus ensemble et organiser beaucoup mieux certaines choses » (Entrevue 3). Nous pouvons ainsi noter qu'il aurait pu y avoir un plus grand travail au niveau de la mobilisation des acteurs autour du processus de consultation, notamment. Toutefois, comme nous l'avons vu précédemment, pour un acteur rencontré, l'invitation à participer au processus n'est pas synonyme d'implication

et n'a pas, dans ce cas précis, réussi à interpeller son sentiment d'appartenance par rapport au projet commun qu'est la politique municipale.

Un des outils dont la Ville de Gatineau s'est dotée pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de sa politique est le plan d'action lié cette dernière. À ce jour, un plan d'action triennal a été adopté et a guidé les actions de l'équipe de la section de la diversité culturelle en partenariat avec le milieu, le reste de l'administration municipale et le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (Voir annexe 4). Le fait que le plan d'action présente principalement des indicateurs qualitatifs plutôt que quantitatifs complique la réalisation d'une évaluation représentative des impacts de la politique sur le milieu. Il nous semble donc difficile de tracer un lien direct entre la politique municipale et le bien-être des personnes immigrantes sur son territoire bien que plus évident d'affirmer que la Ville de Gatineau est un milieu accueillant offrant aux personnes immigrantes des conditions d'accueil et d'intégration facilitant leur rétention dans la région. En effet, la Ville de Gatineau détient un des plus hauts taux de rétention des personnes immigrantes au Québec.

## CONCLUSION

L'accueil et l'intégration des personnes immigrantes au sein des collectivités québécoises est un enjeu de taille face auquel de nombreuses municipalités ont décidé de se positionner. Gatineau fait figure de pionnière dans la mise en œuvre d'une première génération de politique en matière d'immigration. En cela, Gatineau, en tant qu'instance gouvernementale la plus près du citoyen, assume un rôle privilégié quant à l'attraction, l'accueil, l'intégration sociale et économique, et la rétention des personnes immigrantes.

Dans le premier chapitre, nous avons exploré à l'aide d'une approche historique l'évolution du rapport que cultive le Québécois d'ascendance canadienne-française de l'Autre afin de mieux comprendre l'attitude des québécois face à l'immigration. Nous avons vu que des études récentes réfutent le postulat selon lequel il existerait une crainte généralisée chez les natifs du Québec face aux immigrants (Dorais, 1990, Lebel-Racine, 2008) mais qu'ils demeurent réservés à un contact plus étroit avec eux (Dias Miranda, 2008). Ce retour historique nous a permis de mieux comprendre l'importance de la mise en œuvre de politiques liées à la diversité culturelle à l'échelle municipale notamment parce que la perception que peuvent avoir divers groupes de la société par rapport à leur propre statut influence sans doute leur attitude face à l'Autre ou dans le cas qui nous intéresse, face à l'immigration. Nous nous sommes donc rappelé que dès l'époque de la Conquête, des mesures de tolérance religieuse sont mises en place afin d'assurer la cohésion sociale et la stabilité politique au sein de la colonie, considérant la cohabitation

nécessaire entre Canadiens français et Canadiens anglais. Ceci ramène le fait que la diversité des origines et des cultures fait partie intégrante de l'identité canadienne et québécoise et que le statut minoritaire des Canadiens français a sans doute influencé la perception qu'il a de l'immigration. Ce retour sur le passé nous a interpellé à savoir que le passé, certes, détient une clé de l'identité québécoise, mais que son évolution et les nouveaux paramètres s'ajoutant au fil de son histoire viennent aussi influencer sa destinée. En effet, toute collectivité se définit par l'espace qu'elle occupe, par son histoire et par la personnalité qu'elle acquiert au fil de ses expériences (Dion, 1995 : 5).

Afin de positionner la démarche de mise en œuvre d'une politique publique municipale en matière de diversité culturelle dans le contexte plus global des politiques nationales et internationales, nous avons brièvement relaté dans le deuxième chapitre l'évolution des chartes et lois liées à la diversité culturelle, dont la politique et la loi canadienne de multiculturalisme, la Charte des droits et libertés, la Charte de la langue française. Nous avons fait à l'aide de la littérature un bref rappel des concepts d'interculturalisme et de multiculturalisme de même que leur application au Québec et au Canada anglais. Nous avons abordé les enjeux entourant la régionalisation de l'immigration au Québec, relatant l'évolution des politiques d'accueil et de sélection des immigrants dans la province. Nous avons ainsi vu percer une évolution au niveau des échelles de gouvernance à proximité des citoyens telles que les administrations municipales, laissant place à de nouvelles responsabilités, dont celle de mettre en place des mécanismes encadrant leur action en matière d'accueil et d'intégration de la diversité culturelle sur

leur territoire. Nous avons entre autre souligné qu'en raison d'inégalités qui subsistent pour certains groupes culturels, le gouvernement du Québec mentionne dans sa politique l'importance pour « l'administration publique, les municipalités et les acteurs socioéconomiques de demeurer vigilants et de redoubler d'efforts afin d'accroître l'efficacité des actions entreprises, d'en améliorer la portée et de travailler davantage en concertation » (Gouvernement du Québec, 2008 (b) :8).

Dans le troisième chapitre, nous avons établi notre problématique et énoncé nos questions de recherche. Parmi ces dernières, nous voulions en connaître davantage sur les grandes étapes menant à l'élaboration d'une politique publique en matière d'immigration. Cette question nous a menés à nous interroger sur la démocratisation des politiques publiques et le processus encore relativement peu décrit par la littérature scientifique de création d'une politique locale. Nous avons positionné la méthodologie de notre recherche en focalisant notre attention sur une série d'entrevues semi-dirigées. Bien que nous avons au départ l'objectif de consulter de nombreux intervenants, dont des agents de liaison du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ayant travaillé à la mise en œuvre de la politique, le temps écoulé et le changement de personnel au sein de l'organisation nous a empêché de réaliser certaines entrevues.

Nous avons souligné le changement de paradigme dans lequel s'inscrit cette nouvelle politique : le passage d'un modèle « top down » à un modèle « Bottom up ». Ce mouvement « bottom up », auquel participe Gatineau s'inscrit dans un mouvement

beaucoup plus large de développement endogène qui remet en cause le modèle étatiste et centralisateur de l'État. Ainsi, « la perspective ascendante (bottom up) se présente comme l'option face à la perspective descendante (top down), le territoire local, vu dans toutes ses configurations, en tant que région, en tant qu'agglomération et en tant que quartier ou district urbain, devient la base à partir de laquelle il est possible de générer des initiatives et des projets de développement économique qui mobilisent la société civile » (Bellemare et Klein, 2011 : 5). Gatineau fait figure de laboratoire social et s'inscrit dans une recomposition des savoirs et des pratiques que nous avons tenté d'identifier dans le présent mémoire.

Nous avons ainsi vu qu'il n'est pas toujours évident de mobiliser des acteurs autour d'un projet commun, même si la finalité de ce projet réside dans la mise en place d'un outil qui pourrait devenir une référence et une fierté pour les acteurs en immigration à Gatineau. Nous avons aussi constaté que même si nous nous retrouvons en l'absence d'indicateurs de performance clairs, la politique en matière de diversité culturelle a su dynamiser et placer à « l'ordre du jour » municipal les questions entourant l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes sur le territoire de Gatineau, notamment en incluant l'importance de la diversité culturelle dans les publications de la municipalité telles que les politiques, planifications stratégiques et autres documents officiels.

Le rôle stratégique des municipalités en matière d'immigration étant ainsi positionné, nous avons exploré dans le quatrième chapitre le processus d'idéation et de mise en œuvre de la politique municipale en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau. L'application des étapes de la genèse d'une politique publique de Vaillancourt nous a permis de confirmer que la politique en matière de diversité culturelle a été élaborée dans un processus favorisant sa démocratisation, ce qui laisse entrevoir que son caractère novateur provient en partie de la coconstruction dont elle a fait l'objet. En observant le processus de consultation, en analysant les commentaires des intervenants interviewés et en parcourant le plan d'action relié à la politique, nous avons établi que le rôle qu'ont joué certains intervenants municipaux de par leurs connaissances et leur leadership a influencé grandement la mise en œuvre de la politique.

Bien qu'il n'ait pas été évident de faire ressortir du témoignage des intervenants rencontrés un lien direct entre la mise en œuvre de la politique et les changements au niveau de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes à Gatineau, des changements positifs au sein de la communauté ont été soulignés par tous les acteurs rencontrés. La politique a été identifiée comme un élément contribuant à ces changements, notamment en ce qui a trait aux services offerts aux nouveaux arrivants qui se sont beaucoup améliorés au cours des dernières décennies. Nous arrivons donc à la conclusion que la mise en œuvre d'une telle politique est une démarche mobilisante pour le milieu bien qu'il ne soit pas évident de quantifier les répercussions directes de ce type de démarche comme il existe peu d'indicateurs de performance permettant de voir

de manière concrète les résultats durables au sein de la collectivité. Nous avons justement vu en ce sens que la sixième étape de Vaillancourt soit « l'établissement d'une politique d'évaluation concernant la politique publique » était manquante, le plan d'action étant le principal indicateur de rendement de la Ville de Gatineau.

Il faut dire que l'absence d'indicateurs de performance est souvent identifiée dans le cas politiques de première génération comme c'est le cas pour cette politique municipale. Nous faisons ici face à un double étonnement : il n'existe pas d'indicateurs permettant de quantifier les résultats de la politique et le ministère ne les exigent pas à la municipalité. Ceci nous semble fort révélateur tout en nous plaçant devant la complexité des échelles de gouvernance. En effet, cette absence d'indicateurs de performance découle-t-elle du fait qu'il s'agisse d'une politique de première génération dont on considère qu'il ne vaille pas la peine d'évaluer ou s'agit-il d'une politique « de parure »? D'autant plus que dans le préambule de la politique gatinoise, on précise d'entrée de jeu que « l'absence d'un cadre de référence provincial et la complexité des niveaux de compétence des différents paliers de gouvernement posent un défi majeur à l'action municipale dans ce domaine » (Ville de Gatineau, 2008 (a) : 16).

Certes, la politique en matière de diversité culturelle aura permis de mettre la diversité à « l'ordre du jour » de l'administration municipale comme nous le démontrent les références à la diversité culturelle dans les politiques de la Ville de Gatineau

développées après 2008. Aussi, bien qu'il soit difficile de quantifier les résultats de la politique en matière de diversité culturelle et son impact réel sur l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes à Gatineau, sa mise en place aura permis d'augmenter le nombre d'activités de sensibilisation offertes au public ce qui suppose une plus grande sensibilisation et une meilleure connaissance des différentes cultures présentes à Gatineau par sa population.

Toutefois, notre recherche sur le terrain nous a aussi démontré que la frontière est mince entre l'action sociale émanant du bas vers le haut (bottom up) versus l'action émanant de l'État vers la base (top down). L'exemple de Gatineau, où une actrice du milieu communautaire devient la principale instigatrice d'une politique publique municipale est ainsi venu renforcer l'idée déjà établie qu'il existe un débat au sein des mouvements sociaux entre ceux qui croient qu'investir l'État renouvelle celui-ci et ceux qui croient plutôt qu'il s'agit d'une fausse démocratie de participation » (Bourque et al. 2006 : 8).

Une des limites abordées dans le cadre de la recherche sur les politiques municipales de développement social, famille, loisir, sport et vie communautaire (Letarte, 2007) nous a particulièrement interpellée soit qu'il y aurait peut-être lieu de s'interroger sur le modèle actuel qui tend à multiplier les politiques plutôt que de mettre l'accent sur les actions. Cette recherche soulignait que « la multiplication des politiques se traduit par une prolifération et un alourdissement des mécanismes de concertation sur le territoire »

(Ibid : 73), ce qui ne semble pas toujours propice à l'action. Le commentaire d'un des intervenants communautaires rencontrés a eu le même écho à notre oreille soit que certes la politique a permis de cibler certaines grandes orientations, mais qu' « au niveau des actions, on ne peut pas dire qu'elle a permis de combler tous les objectifs identifiés dans la politique en tant que telle » (Entrevue 2 ).

Ceci nous amène à nous questionner sur l'adoption de politiques municipales telles que la politique en matière de diversité culturelle, à savoir, comme nous nous sommes questionnés plus haut, s'il s'agirait de politiques « de parures » au sein desquelles le processus de participation servirait de « caution démocratique » (Hamel, 1999) au pouvoir public plus que de politiques d'actions ayant comme objectif principal le bien commun. Malgré ce questionnement, nous demeurons certains que « la prise en compte du développement social par les municipalités recèle un fort potentiel en vue d'améliorer les conditions de vie des individus et des communautés » (Letarte, 2007 : 73). Certes, la politique en matière de diversité culturelle aura permis de positionner les grandes orientations de la mise en œuvre d'un accueil et d'une intégration réussie de la population immigrante à Gatineau, mais il n'en reste pas moins que de nombreux défis restent encore à relever afin que la municipalité arrive à se positionner comme réel leader de l'action collective et partenariale en immigration à Gatineau.

Comme on ne peut convenablement terminer une conclusion sans relancer son sujet, il est ici possible de se demander si nous ne sommes pas dans une politique qui vise à répondre à un besoin social qui exprime ce que nous sommes comme société, ou encore le modèle de ce que nous aspirons à atteindre, ou encore sommes-nous, tout au contraire, dans l'univers du paraître, dans une sorte de fétichisme social municipal qui nous impose un comportement pour répondre au discours dominant?

**ANNEXES**

## Annexe 1 - Grilles d'entrevue

### LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE DE LA VILLE DE GATINEAU : DE SON IDÉATION À SA MISE EN ŒUVRE

Recherche menée par Manuelle Ann Boissonneault, étudiante à la maîtrise en développement régional

Université du Québec en Outaouais

#### GRILLE 1 – ACTEURS INSTITUTIONNELS (MUNICIPALITÉ, MINISTÈRE)

##### 1. Portrait de l'organisation

Question	Indicateur
1.1 Pourriez-vous me parler de votre organisation et du rôle que vous y jouez? Depuis combien de temps?	Contextualisation des acteurs
1.2 Quel rôle votre organisation a-t-elle jouée dans la mise en œuvre de la politique?	Contextualisation des acteurs
1.3 Pourquoi, selon-vous, est-il important que Gatineau se soit dotée d'une politique en matière de diversité culturelle?	Origine de la politique

##### 2. Étapes de la mise en œuvre de la politique

Question	Indicateur
2.1 Pourriez-vous me décrire les grandes étapes de la mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle à Gatineau?	Étapes de mise en œuvre

2.2 D'où est venue l'idée de mettre en place la politique en matière de diversité culturelle?	<b>Origine de la politique</b>
2.3 Quel rôle avez-vous joué dans le processus de mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle à Gatineau?	<b>Acteurs impliqués et leur rôle</b>
2.4 Quels ont été les processus liés à la mise en place de la politique (comités de discussion, consultation des organismes partenaires, rencontres avec divers services municipaux, etc.)	<b>Implication du milieu et étapes de mise en œuvre</b>

### 3. Impacts sur le milieu

Question	Indicateur
3.1 Est-ce que la population et les organismes du milieu ont été consultés? Si oui, quels mécanismes ont été mis en place?	<b>Implication du milieu</b>
3.2 Selon vous, comment cette consultation a-t-elle influencé la version finale de la politique?	<b>Implication du milieu</b>
3.3 Qui était présent à cette consultation (groupes ethniques, organismes, autres services municipaux, etc.)	<b>Implication du milieu</b>

3.4 Est-ce que la mise en place de la politique a entraîné un certain engouement dans le milieu? Comment le milieu s'est-il impliqué?	<b>Implication du milieu</b>
3.5 Est-ce que la politique a permis de développer de nouveaux projets? Lesquels?	<b>Impacts de la politique</b>
3.6 Est-ce que la politique a permis de renforcer les liens entre la Ville et le milieu (organismes ethniques, organismes offrant des services aux personnes immigrantes, etc.)?	<b>Impacts de la politique</b>
3.7 Quels sont les budgets municipaux qui ont été alloués à la mise en œuvre de la politique?	<b>Impacts économiques</b>
3.8 Est-ce que la politique a permis d'aller chercher de nouveaux budgets pour travailler en matière de diversité culturelle à Gatineau? (Ville, nouveaux postes, MICC, etc.)	<b>Impacts économiques</b>
3.9 Avez-vous une idée de ce que devrait contenir la seconde phase de la politique?	<b>Projection</b>

### **Contenu idéologique de la politique**

<b>Question</b>	<b>Indicateur</b>
4.1 Est-ce que la mise en œuvre de cette politique était recommandée par le gouvernement provincial? Si oui, de quelle manière?	<b>Lien entre les paliers de gouvernement</b>

4.2 Est-ce que certains éléments spécifiques se retrouvant dans la politique constituaient des attentes du ministère?	<b>Lien entre les paliers de gouvernement</b>
4.3 Quelle portion de la Loi sur les cités et ville oriente la politique?	<b>Lien entre les paliers de gouvernement</b>
4.4 Selon vous, qu'est-ce qui distingue la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau des politiques mises en place dans les autres villes?	<b>Idéologie sous-tendant la politique</b>
4.5 Est-ce qu'un courant idéologique particulier est véhiculé dans la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau?	<b>Idéologie sous-tendant la politique</b>
4.6 Ce courant était-il en opposition avec un autre courant? Si oui, comment s'est opéré le processus de négociation du courant privilégié?	<b>Idéologie sous-tendant la politique</b>

## GRILLE 2 – ACTEURS DU MILIEU

### 1. Portrait de l'organisation

Question	Indicateur
1.1 Pourriez-vous me parler de votre organisation et du rôle que vous y jouez? Depuis combien de temps?	Contextualisation des acteurs
1.2 Quel rôle votre organisation a-t-elle jouée dans la mise en œuvre de la politique?	Contextualisation des acteurs
1.3 Pourquoi, selon-vous, est-il important que Gatineau se soit dotée d'une politique en matière de diversité culturelle?	Origine de la politique

### 2. Contexte de la mise en place de la politique

Question	Indicateur
2.1 Pourriez-vous me décrire les grandes étapes de la mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle à Gatineau?	Étapes de mise en œuvre
2.2 D'où est venue l'idée de mettre en place la politique en matière de diversité culturelle à Gatineau?	Origine de la politique
2.3 Quel rôle avez-vous joué dans le processus de mise en œuvre de la politique en matière de diversité culturelle à Gatineau?	Acteurs impliqués et leur rôle

2.4 Quels ont été les processus liés à la mise en place de la politique (comités de discussion, consultation des organismes partenaires, rencontres avec divers services municipaux, etc.)	<b>Implication du milieu</b>

### 3. Impacts sur le milieu

<b>Question</b>	<b>Indicateur</b>
3.1 Est-ce que la population et les organismes du milieu ont été consultés? Si oui, quels mécanismes ont été mis en place?	<b>Implication du milieu</b>
3.2 Selon vous, comment cette consultation a-t-elle influencé la version finale de la politique?	<b>Implication du milieu</b>
3.3 Qui était présent à cette consultation (groupes ethniques, organismes, autres services municipaux, etc.)	<b>Implication du milieu</b>
3.4 Est-ce que la mise en place de la politique a entraîné un certain engouement dans le milieu? Comment le milieu s'est-il impliqué?	<b>Implication du milieu</b>
3.5 Est-ce que la politique a permis de développer de nouveaux projets? Lesquels?	<b>Impacts de la politique</b>

<p>3.6 Est-ce que la politique a permis de renforcer les liens entre la Ville et le milieu (organismes ethniques, organismes offrant des services aux personnes immigrantes, etc.)?</p>	<p><b>Impacts de la politique</b></p>
---	---------------------------------------

#### 4. Contenu idéologique de la politique

<b>Question</b>	<b>Indicateur</b>
<p>4.1 Selon vous, qu'est-ce qui distingue la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau des politiques mises en place dans les autres villes?</p>	<p><b>Idéologie sous-tendant la politique</b></p>
<p>4.2 Que pensez-vous de la vision de la diversité culturelle qui est véhiculée dans la politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau?</p>	<p><b>Idéologie sous-tendant la politique</b></p>
<p>4.3 Selon-vous, est-ce un bon outil pour favoriser l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes? Pourquoi?</p>	<p><b>Idéologie sous-tendant la politique</b></p>

**Annexe 2 – Formulaire de consentement**

**Formulaire de consentement**

Université du Québec en Outaouais  
Case postale 1250, succursale B, Hull (Québec), Canada J8X 3X7  
Téléphone (819) 595-3900  
www.uqo.ca

**La politique municipale en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau :  
de son idéation à sa mise en œuvre**

Chercheure : Manuelle Ann Boissonneault  
Département : Sciences sociales  
Directeur : Jean-François Simard

Nous sollicitons par la présente votre participation à la recherche en titre, qui vise à mieux comprendre les étapes menant à la mise en œuvre d'une politique municipale. Plus spécifiquement, nous rendrons compte, dans une démarche empirique, des étapes de création de la politique en matière de diversité culturelle de la ville de Gatineau.

Les objectifs sous-jacents de ce projet de recherche sont :

1. Explorer le contexte favorisant la mise en place d'une telle politique.
2. Comprendre l'impact des différents acteurs impliqués tant dans son idéation que dans sa mise en œuvre.
3. Voir dans quelle mesure les organismes du milieu sont impliqués au sein de cette démarche.
4. Cibler les liens existants entre les paliers gouvernementaux municipal et provincial dans ce type de démarche.

Votre participation à ce projet de recherche est souhaitée et consistera en une entrevue d'une durée d'environ une heure qui se tiendra au moment que nous aurons convenu ensemble, dans le lieu de votre choix.

**Confidentialité des données**

Les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité sera assurée (*aucun noms ne seront divulgués et les renseignements fournis seront identifiés à des titres généraux tels que Entrevue 1, entrevue 2, etc.*). Les résultats de la recherche ne permettront pas d'identifier les participants. Les résultats seront diffusés dans le cadre de la publication d'un mémoire comme exigence de la maîtrise en développement régional.

### **Conservation des données**

Les données recueillies seront conservées sous clé dans le bureau de la chercheuse et les seules personnes qui y auront accès sont la chercheuse et son directeur de mémoire. Elles seront détruites cinq ans après la publication du mémoire et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent document.

### **Participation volontaire**

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice. Les risques associés à votre participation *nous semble nuls puisque les questions posées vont porter sur le processus de mise en œuvre de la politique et non sur les individus ou leur vie privée*. Le seul inconvénient est le temps passé à participer au projet, soit environ une heure. La contribution à l'avancement des connaissances au sujet des processus de rédaction et de mise en œuvre de politiques publiques locales sont les bénéfices directs anticipés. Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

### **Éthique de la recherche**

Notez que le présent projet de recherche a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'UQO. Si vous avez des questions concernant ce projet de recherche, communiquez avec Manuelle Ann Boissonneault au 819 503-5013 ou [boim35@uqo.ca](mailto:boim35@uqo.ca). Si vous avez des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, communiquez avec André Durivage au 819 595-3900 poste 1781 ou [andre.durivage@uqo.ca](mailto:andre.durivage@uqo.ca), président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais.

### **Signature du formulaire de consentement**

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps de l'étude sans préjudice. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement de la recherche. En conséquence, vous ne devrez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Nom du participant :	_____	Date :	_____
Signature du participant :	_____		
Nom du chercheur :	_____		
Signature du chercheur :	_____	Date :	_____

**Annexe 3 - Plan d'action**



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 1. UNE APPROCHE INSPIRÉE DE L'INTERCULTURALISME

#### 1.1 Transmettre une vision commune de l'approche interculturelle et la promouvoir.

- Se doter d'un plan de communication et de promotion ;
- Informer et former l'appareil municipal ;
- Développer des outils d'information visant une meilleure compréhension de l'approche interculturelle par les différents acteurs impliqués et les diffuser ;
- Refléter la réalité de la diversité culturelle dans l'image et les services que la Ville projette à sa population.

#### 1.2 Créer des occasions d'expression, de rencontre et de dialogue interculturels.

- Par la mise en valeur des cultures d'origine, présenter à l'ensemble des citoyens la diversité culturelle comme une richesse pour la communauté ; (Journée gatinoise de diversité)
- Supporter des événements thématiques et participer à leur élaboration ;
- Organiser un forum de discussion annuel impliquant tous les acteurs ;
- Supporter les activités de rapprochement interculturel initiées par le milieu ;
- Faire connaître les occasions de rencontre à l'ensemble des citoyens ;
- Désigner et équiper un lieu favorisant l'échange et le dialogue.

<sup>1</sup> Montant résiduel découlant du plan d'action de la politique culturelle 2004-2007 pour la formation interculturelle (reporté en 2008 en vue d'un programme conjoint SACL-Police)



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 1.3 Développer notre action en se basant sur une identité gatinoise inclusive et englobante.

- Réaffirmer l'importance de la langue française comme outil commun de communication et encourager son apprentissage ;
- Créer des outils permettant une bonne compréhension de la société gatinoise, son territoire, son histoire et son patrimoine ;
- Encourager les efforts pour définir l'identité gatinoise ;
- Transmettre le rôle joué par l'identité locale dans notre définition de la diversité culturelle.

### 1.4 Collaborer au développement de la structure d'accueil.

- Développer des outils d'information pour faciliter le processus d'accueil et orienter le citoyen dans son parcours d'intégration ;
- Positionner le rôle de la Ville de Gatineau dans la structure d'accueil régionale ;
- Soutenir les initiatives propres à améliorer l'accueil des nouveaux arrivants ;
- Faciliter la mise en place d'une structure d'accueil favorisant l'établissement durable des nouveaux arrivants ;
- Obtenir un avis sur la pertinence et les obligations légales liées aux demandes de traduction et d'interprétariat des citoyens.



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 2. DES VALEURS RASSEMBLEUSES

#### 2.1 Intégrer la lutte contre les préjugés, le racisme et la discrimination comme un moyen privilégié pour favoriser un développement harmonieux de notre communauté.

- Respecter les engagements pris lors de l'adhésion de la Ville de Gatineau à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination ;
- Soutenir des mesures visant l'équité et l'égalité des chances, notamment dans les divers secteurs d'intervention identifiés dans la politique ;
- Initier, valoriser et soutenir les actions du milieu propres à transmettre un message de respect et d'ouverture à la différence ;
- Contrer l'exclusion et briser l'isolement.

#### 2.2 Promouvoir les valeurs de respect, d'ouverture, de dialogue, de solidarité, d'égalité, de responsabilité, de réciprocité, de reconnaissance, de transparence et de fierté.

- Définir les valeurs communes et les faire connaître à l'ensemble des citoyens et à l'appareil municipal ;
- Intégrer les valeurs communes dans notre fonctionnement municipal et nos relations avec les citoyens ;
- Développer un outil d'information et de référence.



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 3. UN RÔLE DE LEADERSHIP BASÉ SUR LE PARTANARIAT

#### 3.1 Projeter une vision politique clairement établie.

- Intégrer la vision dans le discours politique ;
- Transmettre la vision politique aux citoyens, aux autres gouvernements et institutions, notamment avec la collaboration des médias ;
- Nommer un membre du conseil municipal porteur du dossier de la diversité ;
- Considérer le rapprochement interculturel comme un enjeu majeur du développement de notre communauté ;
- Intégrer la notion de diversité culturelle comme un moteur de développement économique.

#### 3.2 Se doter d'une structure de coordination reconnue et efficace.

- Identifier les axes d'intervention dans lesquels la Ville devrait jouer un rôle de coordination ;
- Identifier les besoins de coordination tout en respectant l'approche de complémentarité de services ;
- Établir les modes privilégiés d'une coordination efficace ;



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 3.3 Valoriser l'approche partenariale.

- Identifier les partenaires et créer des liens de collaboration réciproque ;
- Tenir à jour le répertoire des ressources ;
- Établir des liens avec des représentants significatifs des groupes de référence et les mettre en relation avec les autres acteurs du milieu ;
- Participer aux efforts régionaux de partenariat des intervenants en matière de diversité culturelle ;
- Développer et partager l'expertise ;
- Renouveler les ententes avec les différents paliers de gouvernement déjà impliqués ;
- Rechercher de nouveaux partenariats complémentaires.

### 4. UN TERRITOIRE OUVERT, UNE APPROCHE DE PROXIMITÉ

#### 4.1 Continuer à privilégier un plan d'urbanisme qui tient compte des besoins et des enjeux reliés à la diversification de sa population.

- Établir des liens avec le Module d'urbanisme et du développement durable visant la prise en compte de la diversité culturelle et l'approche interculturelle dans l'aménagement territorial ;
- Privilégier la mixité sociale pour favoriser l'inclusion et le rapprochement interculturel ;
- Identifier les besoins générés par la diversification de la population sur le territoire ;
- Faire connaître aux citoyens l'ensemble du territoire de la ville. (sessions d'accueil)



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 4.2 S'assurer que l'offre de logement soit adaptée aux changements démographiques.

- Intégrer la prise en compte de la diversité culturelle dans les plans d'action reliés à la politique municipale d'habitation ;
- Travailler en collaboration avec l'Office municipal d'habitation pour faciliter l'accessibilité ;
- Sensibiliser les propriétaires privés à l'importance de leur collaboration et de leur ouverture ;
- Créer des liens avec les coopératives d'habitation et les organismes à but non lucratif en habitation ;
- Soutenir l'offre de logement en développant et en mettant à la disposition des propriétaires et des locataires des outils favorisant des relations de bon voisinage et le respect des conditions de bail et d'occupation des logements ;
- Encourager et supporter le développement de l'offre de logements à un coût accessible.

### 4.3 Favoriser une approche de proximité.

- Identifier les services de proximité les plus à même de répondre aux besoins des citoyens ;
- Établir des liens et travailler en partenariat avec les services de proximité identifiés ;
- Favoriser l'accessibilité aux services en tenant compte des différents secteurs d'intervention ;
- Supporter une offre de transport favorisant l'accessibilité des services et la mobilité sur l'ensemble du territoire ;
- Établir des partenariats avec les maisons de quartier, les maisons de jeunes et les centres pour personnes âgées.



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 5. UNE POLITIQUE INTÉGRÉE ET INTERSECTORIELLE

#### 5.1 Favoriser une approche transversale et intersectorielle.

- Se doter de moyens de communication interservices ;
- Identifier les services interpellés dans la démarche de consultation et de travail intersectoriel et définir le mode de collaboration privilégié.
- Soutenir les efforts de collaboration et de participation ;

#### 5.2 Associer l'appareil municipal à la réalisation du plan d'action en tenant compte des secteurs d'intervention privilégiés.

- Faire connaître le rôle de l'appareil municipal dans les secteurs d'intervention identifiés ;
- Proposer à l'appareil municipal une approche proactive l'incitant à participer à la réalisation du plan d'action ;
- Évaluer, en collaboration avec l'appareil municipal, ses besoins et les moyens requis afin de réaliser les objectifs visés par le plan d'action ;
- Outiller l'appareil municipal pour l'aider à réaliser les actions qui relèvent des différents secteurs d'intervention.

#### 5.3 Adapter les règlements, procédures et politiques en tenant compte de l'approche interculturelle.

- Faire connaître les grands principes et orientations de la politique aux instances qui adoptent les règlements, procédures et politiques ;
- Identifier où se situe la responsabilité de l'adaptation des règlements, procédures et politiques en conformité avec la politique.



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 6. UNE PARTICIPATION CITOYENNE ACTIVE

#### 6.1 Encourager la responsabilisation citoyenne.

- Intégrer la notion de responsabilisation dans les outils d'accueil des nouveaux arrivants ;
- Faire connaître à l'ensemble des citoyens leurs responsabilités, notamment au niveau de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants, et ce, en collaboration avec les services de proximité ;
- Habilitier le citoyen à s'impliquer dans un contexte d'ouverture à la différence et de rapprochement interculturel.

#### 6.2 Encourager et soutenir les actions menant à la participation active des citoyens.

- Promouvoir l'importance de la participation citoyenne auprès de l'ensemble des citoyens en accordant une attention particulière aux nouveaux arrivants ;
- Valoriser la participation citoyenne comme un moyen privilégié d'intégration ;
- Identifier les occasions de participation citoyenne et les faire connaître à l'ensemble de la population ;
- Présenter des modèles exemplaires de participation active ;
- Se doter d'outils de reconnaissance propres à souligner l'implication citoyenne ;
- Encourager et soutenir le bénévolat.

#### 6.3 Créer les conditions propices à une participation citoyenne active.

- Interpeller les différents groupes intergénérationnels et les impliquer dans la démarche ;
- Faire connaître le système politique municipal et le fonctionnement de la démocratie locale ;
- Promouvoir l'atteinte de l'autonomie individuelle comme tremplin vers l'implication communautaire, économique et politique.



## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

Plan d'action 2008-2009-2010

### 7. MISE EN ŒUVRE

#### 7.1 Ressources humaines

- Chargé de projet (*col blanc - classe 12*) - Nouveau poste
- Secrétaire (*col blanc - classe 4*) - Nouveau poste
- Agent aux communautés culturelles (*col blanc - classe 10*)

#### 7.2 Fonctionnement

- Représentation
- Déplacements
- Aménagement de bureau
- Activités interculturelles

#### 7.3 Gouvernance

- Secrétariat et convocations

**Annexe 4 – Guide de consultation publique**



## **GUIDE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**Élaboration de la Politique de gestion de la diversité culturelle**

**Documents à l'intention des participants  
aux ateliers de discussion**

**Le 31 août 2007**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction et contexte.....	1
2.	État de la situation de la gestion de la diversité culturelle à Gatineau .....	2
3.	Objectifs de la consultation publique .....	3
4.	Activités de la consultation publique .....	4
5.	Défis des ateliers de discussion – Volet 1.....	4
6.	Comment participer?.....	6
7.	Principales étapes à franchir.....	6
ANNEXE A	Aide à la réflexion pour l'atelier de discussion ou la rédaction d'un avis écrit.....	7

## 1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

À la suite du dépôt de sa *Politique culturelle* en décembre 2003, la Ville de Gatineau a défini le développement d'une politique interculturelle comme une priorité d'action qui devrait connaître son aboutissement au début de l'année 2008. Cette politique interculturelle est maintenant identifiée comme étant la **Politique de gestion de la diversité culturelle**. De plus, le Plan stratégique 2003-2007 adopté en 2003 par la Ville de Gatineau confirme que la diversité culturelle est l'un des enjeux à retenir pour l'avenir de la ville. Ce plan précise l'importance de développer une identité gatinoise en misant sur l'aspect distinctif de Gatineau comme ville francophone et riche de sa diversité culturelle.

La Ville de Gatineau est une actrice sociale, culturelle et économique importante qui permet d'influencer l'intégration harmonieuse de sa diversité culturelle. La Ville de Gatineau se hisse maintenant au quatrième rang des villes en importance au Québec et au deuxième rang pour sa proportion de personnes nées à l'étranger au sein de sa population. La Ville de Gatineau ne veut pas simplement se doter d'une politique d'intégration des immigrants. Cette politique veut également prendre en considération la diversité raciale, langagière et religieuse. De plus, la **Politique de gestion de la diversité culturelle** ne s'appliquerait pas seulement aux nouveaux arrivants, mais également aux citoyens établis depuis plusieurs générations.

La **Politique de gestion de la diversité culturelle** permettra le développement et la mise en place d'outils, de schèmes de référence et de réglementations qui influenceront positivement le développement du profil culturel de la ville de Gatineau. De plus, ces moyens favoriseront le respect des valeurs et des principes préconisés par la Ville de Gatineau. Ces valeurs et ces principes visent l'accessibilité, l'inclusion, le respect des différences et la solidarité sociale.

Le développement d'une politique de gestion de la diversité culturelle s'inscrit dans une volonté d'assurer la cohésion sociale ainsi que le développement des communautés qui la composent dans le respect de leurs différences et en accord avec un contrat social commun.

## 2. ÉTAT DE LA SITUATION DE LA GESTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE À GATINEAU

Gatineau a été, avec Montréal, une des premières villes québécoises à mettre en place des mesures favorisant les relations interculturelles. La nouvelle Ville fusionnée a reconduit un poste de coordonnateur aux communautés culturelles créé en 1974 par l'ex-Ville de Hull, visant à établir des liens et être à l'écoute du milieu pour l'accueil et l'intégration des différentes communautés culturelles qui s'y sont installées et favoriser le rapprochement entre tous ses citoyens d'origine et d'appartenances diverses.

Des liens étroits ont également été établis avec la Commission canadienne de l'UNESCO depuis 2005 et ceux-ci ont mené, en 2006, à l'adhésion de la Ville de Gatineau à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination et à la délégation officielle d'un membre du personnel au comité de travail pancanadien. En 2005, la nouvelle ville fusionnée a également réitéré son engagement envers les valeurs fondamentales de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et actuellement la Ville est en relation avec plus de quatre-vingts groupes et institutions qui œuvrent auprès des communautés culturelles sur son territoire. Chaque année, plus de cent activités sont soutenues par la Ville pour favoriser le rapprochement interculturel.

Outre ces éléments, voici les autres moyens mis en place jusqu'à maintenant par Gatineau pour passer d'une relation de bon voisinage à une participation active de ses différentes communautés :

- Assurer un bon accueil (notamment par le biais de séances d'accueil et d'information pour les nouveaux citoyens issus de l'immigration).
- Tenir à jour l'information et la rendre disponible à l'ensemble des citoyens et des partenaires, notamment par le biais de la page « Immigration et communautés culturelles » dans le site Web de la Ville de Gatineau ainsi que la page « L'interculturel » contenue dans le programme *Culture et loisirs* de la Ville.
- Être en lien avec les partenaires du milieu et participer à des comités et des forums de discussion.
- Offrir des tribunes de discussion et d'interaction ainsi que favoriser les échanges interculturels au sein de la société d'accueil.
- Développer des activités de sensibilisation et de rapprochements interculturels visant l'ouverture à la différence au sein de la société d'accueil et de nouveaux citoyens qui viennent l'enrichir (par exemple, proclamation du troisième dimanche d'août de chaque année « Journée gatinoise de célébration de la diversité culturelle », émissions télévisées prévues pour l'automne 2007 sur les ondes de Canal Vox, Semaine d'actions contre le racisme, Semaine québécoise des rencontres interculturelles).
- Respecter et soutenir la mise en valeur des cultures d'origine (expositions, spectacles, soutien de la programmation de mois thématiques, etc.).

- Soutenir des activités favorisant une participation active (par exemple, Comité consultatif de la communauté noire de Gatineau, Comité consultatif de la communauté portugaise).
- Développer et partager l'expertise (par exemple, dépôt de mémoires, conférences, participation à des comités de partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Commission de la culture de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais).
- Sensibiliser l'appareil municipal à la prise en compte de la diversité culturelle.

### **3. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Toujours soucieuse d'intégrer les citoyens et les partenaires dans le processus décisionnel, la Ville de Gatineau les consultera lors de différentes activités, et ce, aux différentes étapes du processus d'élaboration. Ces objectifs permettront à l'administration municipale de solidifier son partenariat avec les organismes et les partenaires portant un intérêt aux questions de la gestion des diversités culturelles et de créer un engouement autour du projet dans la communauté.

En matière de participation citoyenne, la Ville de Gatineau préconise une approche participative basée sur les principes suivants :

- la transparence des processus est garantie;
- les citoyens, les organismes et les partenaires sont invités à se prononcer en amont;
- la participation de tous est facilitée et l'équité entre les participants est respectée;
- l'apprentissage collectif est encouragé;
- le processus de prise de décision est connu;
- un compte rendu clair et rigoureux est publié.

À ces principes s'ajoute un certain nombre de facteurs de succès, reconnus et éprouvés. À l'instar des cités apprenantes, la Ville de Gatineau les mettra en œuvre aux différentes étapes du processus proposé.

#### **Volet 1 : Amorce du processus d'élaboration de la politique**

Les objectifs poursuivis sont :

- connaître les grandes approches actuelles en matière de gestion de la diversité culturelle en milieu municipal par la préparation d'un portrait;
- permettre aux citoyens, aux organismes et aux partenaires du milieu de partager leurs attentes face à l'élaboration de cette politique et selon quatre défis proposés :
  - 1) L'accueil
  - 2) L'intégration et la participation citoyenne
  - 3) Le rapprochement interculturel et l'ouverture à la différence
  - 4) La gouvernance en milieu municipal
- faire connaître le processus d'élaboration de la politique et de prise de décision.

## ANNEXE A

### AIDE À LA RÉFLEXION POUR L'ATELIER DE DISCUSSION OU LA RÉDACTION D'UN AVIS ÉCRIT

La Ville de Gatineau a déterminé quatre grands défis à relever dans le cadre de l'élaboration de la *Politique de gestion de la diversité culturelle*. Les questions soulevées ci-dessous peuvent servir de cadre de référence pour permettre à toutes les personnes ou à tous les organismes qui le désirent de s'exprimer sur la gestion de la diversité culturelle. Il sera également possible de soumettre votre avis sur d'autres questions que vous jugerez importantes. Nous vous invitons donc à nous faire parvenir par écrit vos commentaires et suggestions à l'adresse [prenezplace@gatineau.ca](mailto:prenezplace@gatineau.ca) d'ici le mardi 9 octobre 2007.

#### DÉFI 1 – L'ACCUEIL

1. *D'après vous, quels sont les éléments à considérer pour réussir l'accueil des personnes issues de l'immigration à Gatineau?*
2. *De quelle façon pourrions-nous mieux informer ces nouveaux citoyens?*
3. *Avez-vous des suggestions sur les moyens que nous pourrions prendre collectivement pour mieux connaître les besoins et les attentes en matière d'accueil des personnes issues de l'immigration à Gatineau?*
4. *Quel lien peut-on faire entre la qualité de l'accueil et la rétention des citoyens issus de l'immigration à Gatineau?*
5. *Selon vous, quelles sont les ressources nécessaires à la réussite d'un plan d'accueil des nouveaux arrivants?*
6. *Êtes-vous en accord avec la description de l'accueil qui vous est proposée? Comment l'amélioreriez-vous?*

#### DÉFI 2 – L'INTÉGRATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

1. *À votre avis, quels sont les moyens qui pourraient faciliter l'intégration des citoyens issus de l'immigration ou appartenant à la catégorie dite « de minorité visible » dans des secteurs comme l'économie, l'éducation, la santé, le logement, la culture et la vie sociale et politique? (Choisissez de développer les secteurs qui vous interpellent davantage.)*
2. *Comment peut-on développer une participation citoyenne active des personnes d'origines et d'appartenance diverses au sein de la ville de Gatineau?*
3. *Qui devrait être engagé dans le processus d'intégration des citoyens d'origines et d'appartenances diverses et quel devrait être le rôle de chacun? (Indiquer les rôles qu'ils devraient jouer.)*
4. *De quelle façon la Ville de Gatineau devrait-elle s'engager dans le processus d'intégration?*
5. *La description de l'intégration et la participation citoyenne contenue dans le document de l'état de situation de la diversité culturelle vous paraissent-elles compatibles avec votre vision personnelle? Quelles sont les améliorations que vous y apporteriez?*

### **DÉFI 3 – LE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL ET L'OUVERTURE À LA DIFFÉRENCE**

1. *Comment peut-on encourager et améliorer les conditions propices à l'expression des cultures tout en tenant compte de l'identité locale?*
2. *Quels moyens pourraient être mis en place pour favoriser les relations interculturelles et la cohabitation des différences?*
3. *Quels sont les équipements collectifs et les ressources qui pourraient favoriser le rapprochement interculturel et l'ouverture à la différence à Gatineau?*
4. *Considérez-vous que le rapprochement interculturel et l'ouverture à la différence soient suffisants pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination? Y aurait-il d'autres moyens à mettre en place?*
5. *Êtes-vous en accord avec la description du défi 3 que l'on retrouve dans le document de consultation? Veuillez nous faire part de vos commentaires à ce sujet.*

### **DÉFI 4 – LA GOUVERNANCE EN MILIEU MUNICIPAL**

1. *Qui devrait assurer le suivi, l'évaluation et l'adaptation de la politique et du plan d'action? Devrait-on mettre une nouvelle structure en place?*
2. *Qui devrait assurer la mise en œuvre de la politique et de son plan d'action?*
3. *Serait-il nécessaire de mettre en place des instances de consultation (par exemple, conseil interculturel)? Favorisons-nous l'émergence d'une telle instance à Gatineau? Quelle forme pourrait-elle prendre à Gatineau?*
4. *Selon vous, est-ce que l'organisation actuelle des services permet de répondre aux quatre grands défis proposés? Sinon, quelles améliorations proposeriez-vous?*

### **AUTRES COMMENTAIRES**

**Renseignements sur le requérant<sup>1</sup>**

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone (résidence) : \_\_\_\_\_

Téléphone (travail) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Facultatif.

Je désire être informé des suivis apportés à cette activité de consultation publique

**Nous vous prions de remettre votre avis écrit lors des ateliers de discussion qui se dérouleront entre le 19 et le 28 septembre 2007 ou jusqu'au 9 octobre 2007 par un des modes suivants :**

Section de la planification stratégique  
25, rue Laurier  
C. P. 1970, succ. Hull  
Gatineau (Québec) J8X 3Y9  
Courriel : prenezplace@gatineau.ca  
Téléphone : 819 243-2345, poste 7149  
Télécopieur : 819 595-7138

***Merci beaucoup de votre participation!***

## BIBLIOGRAPHIE

- Anctil, Pierre. 1989. « Des groupes ethniques aux communautés culturelles ». Action nationale, n°2, vol. 79, février, pp. 140-147.
- Anctil, Pierre. 1998. « De l'importance des émotions dans le dialogue ». Relations, n° 641, juin pp.140-142.
- Anctil, Pierre, Robinson, Ira et Bouchard, Gérard. 2000. Juifs et Canadiens français dans la société québécoise. Québec : Septentrion. 197 p.
- Anderson, J.E. 1984. Public Policy-Making, New York : Holt, Rinehart and Winston.
- Andrew, Caroline. 2000. «La gouvernance locale: place et rôle des femmes québécoises dans l'administration locale et municipale», Relations, 659, avril:75-77.
- Andrew, Caroline, Graham, Katerine A. et Philips Susan D. 2002. « Urban Affairs: Back on the Policy Agenda». Montréal et Kingston : Presses de l'Université McGill et Queen's.
- Andrew, Caroline. 2008. Le rôle des communautés d'accueil dans l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants et des minorités. Dixième conférence nationale Métropolis, Halifax. Allocution lors de la plénière 1.
- Andrew, Caroline, Guy Chiasson. « Restructurations municipales et renouvellement des modèles de gouvernance locale: le cas d'Ottawa-Gatineau ». Villes du Nord, Villes du Sud. Paris : l'Harmattan, 2006. 140-155
- Andrew, Caroline, K. A. Graham et S. D. Phillips. 2002. *Urban Affairs : Back on the Policy Agenda*, McGill-Queen's University Press, 400 p.
- Attallah, Paul. 1989. Théories de la communication : Histoire, contexte, pouvoir. Sillery : Presses de l'Université du Québec, 320 p.
- Bélanger, Mathieu. 2010. « L'avenir économique de Gatineau passe par l'immigration ». Le Droit, 1<sup>er</sup> janvier.
- Béliveau-Paquin, Geneviève. 2008. « La place des acteurs politiques dans les processus de politiques culturelles municipales : une autre conception de la médiation culturelle », Lien social et Politiques, n° 60.
- Belkhodja, Chedly. 2006. « Une ville plus inclusive ? : le cas de Moncton au Nouveau-Brunswick ». Ottawa, Nos diverses cités, n° 2, p. 130-134.

Bellemare, Guy et Klein, Juna-Luis, 2011. Innovation sociale et territoire. Québec : Presses de l'Université du Québec, 213 p.

Bernard, André. 2008. Les répercussions sociales et politiques de la Loi 101, p. 360 dans Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie, Gouvernement du Québec. Montréal : Éditions Fides. 670 p.

Berthet, Thierry et Poirier Christian. 2000. « Politiques locales d'intégration et immigrants aisés : une comparaison France-Québec ». Politique et Sociétés, vol. 19, nos 2-3, p. 181-213.

Blad, Cory et Couton, Philippe. 2009. « The Rise of an Intercultural Nation: Immigration, Diversity and Nationhood in Quebec ». Journal of Ethnic and Migration Studies, vol. 35, no 4, p. 645-67.

Boisclair, Léonie et Klein, Juan-Luis. 1993. « La régionalisation de l'immigration : notes sur une enquête au Saguenay. » dans Immigration et région : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives, sous la dir. de Micheline Bonneau *et al*, 133-154. Chicoutimi : Chaire d'Enseignement et de Recherche Interethniques et Interculturels.

Bookchin, Murray. 1990. « The meaning of confederalism ». Our Generation. vol. XXII, no 1 et 2, automne.

Bouchard, Gérard. 2011. « Qu'est ce que l'interculturalisme? » Revue de droit de McGill, vol. 56, n° 2, p. 395-468.

Boudreau, Julie-Anne. 2007. « Making new political spaces: mobilizing spatial imaginaries, instrumentalizing spatial practices, and strategically using spatial tools ». Environment and Planning, vol. 39, p. 2593-2611.

Bourdieu, Pierre. 1979. La distinction. Paris : Éditions de Minuit, 668 p.

Bourque, Denis. 2004. « Participation et démocratisation dans un modèle de concertation et de partenariat territorial ». Nouvelles pratiques sociales, vol. 17, n° 1, p. 83-97.

Bourque, Denis, Comeau, Yvan, Favreau, Louis, Fréchette, Lucie. 2006. Le développement des communautés aujourd'hui : les défis majeurs de la décennie qui vient. Alliance de recherche université-communauté Innovation sociale et développement des communautés. 35 p.

Bourque, Denis. 2008. « Concertation et partenariat : entre levier et piège du développement des communautés ». Québec : Presses de l'Université du Québec.

Boulais, Julie. 2010. La régionalisation de l'immigration au Québec : évolution de 1982 à 2006 des flux et des caractéristiques sociodémographiques, mémoire. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 79 p.

Brenner, Neil. 2004. « New state spaces: urban governance and the rescaling of statehood. New York : Oxford University Press.

Breuvart, Jean-Marie et Danvers, Francis. 1998. Migrations, interculturalité et démocratie, Paris : Presses universitaires du Septentrion, 171 p.

Breux, Sandra et Bherer Laurence. 2009. « Choix d'habitat et politiques publiques », Articulo, revue de sciences humaines, n°5, p. 2-12.

Charbonneau, Dansereau et Vatz-Laaroussi, Michèle. 1999. Analyse des processus de jumelage entre familles immigrantes et familles de la société d'accueil dans plusieurs régions du Québec, rapport de recherche remis au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 194 p.

Charron, Danielle. 1989. Introduction à la communication, presses de l'Université du Québec, p.162.

Chiasson, Guy et Koji. Quebec Immigrant Settlement Policy and Municipalities : Fine-tuning a Provincial Template, à paraître, 25 p.

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec. 1988. Quelques arpens de neige à partager: avis sur la régionalisation de l'immigration. Montréal. 55 p.

Corbeil, Jean-Claude. 2008. « Une langue qui se planifie », dans Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie, Gouvernement du Québec. Montréal : Éditions Fides. 670 p.

Côté, Louis. 2007. Éditorial. Dans « La gouvernance et le management des villes ». Télescope. Vol. 13, no 3, printemps.

De la Durantaye, Michel. 2002. « Les Politiques culturelles municipales, locales et régionales, au Québec », dans Traité de la culture. Québec, Les Éditions de l'IQRC : 1005-1020.

Demorgon, Jacques. 2002. L'histoire interculturelle des sociétés. Paris : Économica. 338 p.

Dias Miranda, B. 2008. Étude comparative de la représentation sociale des immigrants et des réfugiés chez les étudiants universitaires. Mémoire déposé à la faculté d'études supérieures de l'Université Laval.

Dion, Léon. 1987. Québec 1945-2000, tome 1 : À la recherche du Québec. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Dion, Léon. 1995. « Une identité incertaine » article paru dans L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont. Québec : Les Presses de l'Université Laval et l'IQRC (L'Institut québécois de recherche sur la culture), 556 pp.

Dorais, L-J. 1990. « L'étranger aux yeux du francophone de Québec », Recherches sociographiques, vol. 31, n° 1, p. 11-23.

Dumont, Fernant. 1993. Genèse de la société québécoise. Montréal, Boréal.

Elbaz, Mikhaël. 1995. « Les immigrants dans la cité : les sciences sociales et la question de l'autre au Québec » article paru dans La construction de l'anthropologie québécoise. Mélanges offerts à Marc-Adélar Tremblay. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 472 pp.

Elbaz, Mikhaël, Helly, Denise. 2000. « Citoyenneté, multiculturalisme et mondialisation », Québec/Paris, Les Presses de l'Université Laval/L'Harmattan.

El Yamani, Myriame. 1995. « De ma ville à notre ville : les enjeux d'une nouvelle urbanité plurielle ». Théologiques, vol. 3, no 1, p. 43-60.

Entrevue 1. 13 février 2012. Manuelle Ann Boissonneault, intervieweuse.

Entrevue 2. 13 février 2012. Manuelle Ann Boissonneault, intervieweuse.

Entrevue 3. 14 février 2012. Manuelle Ann Boissonneault, intervieweuse.

Fédération canadienne des municipalités. 2011. Construire sur du solide : Le rôle des municipalités dans l'établissement des immigrants, Ottawa, 31 p.

Field, Anne-Marie, Icart, Jean-Claude, Labelle, Micheline, Rocher, François. 2007. Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme. Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC). Université d'Ottawa, Université du Québec à Montréal, 66 p.

Fontan, Jean-Marc, Hamel, Pierre, Morin Richard et Shragge, Eric. 2006. « Le développement local dans un contexte métropolitain : la démocratie en quête d'un nouveau modèle ? », Politique et Sociétés, vol. 25, n° 1, p. 99-127.

Fréchette, Lucie et Letarte, Georges. 2009. L'investissement en développement social dans les municipalités Québécoises après les fusions municipales. Étude de l'évolution des dépenses municipales dans les champs du loisir, de la culture et du logement social. Cahier de l'ARUC-ISDC, Série Recherche no.22, Université du Québec en Outaouais, 74 pages.

Frohn, Andrew, Latendresse. 2007. La gestion municipale de la diversité : l'impact de la réorganisation municipale à Ottawa et à Montréal, projet de recherche.

Gagnon, Bernard, dir. et al. 2010. La diversité québécoise en débat. Bouchard, Taylor et les autres, Montréal : Québec Amérique, 261 p.

Gallant, Nicole. 2010. « Représentations sociales et représentations politiques : présence des immigrants dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada », Politiques et société, vol. 29 no 1, p. 181-201.

Gauthier, Benoît. 2009. Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données (5<sup>e</sup> édition). Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 784 p.

Geadah, Yolande. 2007. Accommodements raisonnables. Droit à la différence et non différence des droits, Montréal : VLB éditeur, 95 p.

Geoffroy, Martin. 2010. Penser la diversité religieuse au Québec dans La Diversité québécoise en débat, Montréal : Québec Amérique, 261 p.

Ginieniewicz, Jorge. 2010. « Identity Politics and Political Representation of Immigrants: The Perceptions of Latin Americans in Toronto », Journal of Immigrant & Refugee Studies, 8: 261–283.

Gorz, André .1997. Misères du présent, richesse du possible. Paris : Galilée.

Gouvernement du Canada. 1867. Loi constitutionnelle du Canada.

Gouvernement du Canada. 1985. Loi sur le multiculturalisme canadien (L.R.C., 1985, ch. 24 (4e suppl.)), ministère de la Justice. Consulté en ligne le 20 juillet 2011 : [<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-18.7/page-1.html#h-3>].

Gouvernement du Québec. 1971. Charte de la langue française.

Gouvernement du Québec. 1975. Charte des droits et libertés de la personne.

Gouvernement du Québec. 1978. La politique québécoise du développement culturel. Perspective d'ensemble : de quelle culture s'agit-il?, vol. 1, Québec, Comité ministériel permanent du développement culturel.

Gouvernement du Québec. 1981. Autant de façons d'être Québécois, plan d'action à l'intention des communautés culturelles, Montréal, Direction générale des publications gouvernementales.

Gouvernement du Québec. 1990. Au Québec pour bâtir ensemble, Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction générale des politiques et programmes, 104 p.

Gouvernement du Québec. 1991 (a). Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains. 32 p.

Gouvernement du Québec. 1991 (b). Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 112 p.

Gouvernement du Québec. 1991 (c). Plan d'action en matière d'immigration et d'intégration.

Gouvernement du Québec. 2002. Charte de Gatineau.

Gouvernement du Québec. 2006. Des valeurs partagées, des intérêts communs. Plan d'action. Région de l'Outaouais. Ministère de l'immigration et des communautés culturelles. 18p.

Gouvernement du Québec. 2008 (a). Fonder l'avenir le temps de la conciliation. Rapport. Gérard Bouchard, Charles Taylor. Bibliothèques et archives nationales du Québec.

Gouvernement du Québec. 2008 (b). La diversité : une valeur ajoutée : politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, document synthèse. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Direction des affaires publiques et des communications.

Gouvernement du Québec. 2008 (c). Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants, Pour enrichir le Québec. Affirmer les valeurs communes de la société québécoise. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Direction des affaires publiques et des communications, 12 p.

Gouvernement du Québec. 2011 (a). L'apport de l'immigration au développement durable. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 9 p.

Gouvernement du Québec. 2011 (b). Plan d'immigration du Québec pour 2012. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

Gouvernement du Québec. 2011 (c). Optimiser l'apport de l'immigration au développement du Québec. Communiqué de presse. Cabinet de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, 14 avril.

Gouvernement du Québec. 2012. Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec. 4<sup>e</sup> trimestre.

Good, Kristin. 2006. Multicultural democracy in the city: Explaining municipal responsiveness to immigrants and ethno-cultural minorities, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Canada.

Hamel, Pierre (dir). 2000. « Mouvements sociaux, enjeux institutionnels et démocratisation », Politique et Sociétés, vol. 19, no 1.

Hamel, Pierre. 1999. « La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines ». Recherches sociographiques, vol. 40, no 3, p. 435-466.

Helly, Denise, Lavallée Marc et Mc Andrew, Marie. 2000. « Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organismes non gouvernementaux québécois ». Recherches sociographiques, vol. 41, no 2.

Hofstede, Geert, Hofstede, Gert Jan et Minkov Michael. 2010. Cultures et organisations : Comprendre nos programmations mentales. Paris : Pearson, 603 p.

Icart, Jean-Claude, Labelle, Micheline, Antonius, Rachad. 2005. Indicateurs pour l'évaluation des politiques municipales visant à contrer le racisme et la discrimination. Rapport. Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC), Montréal. 83 p.

Jacobs, Jane. 1983. Cities and the Wealth of Nations. New York : Random House.

Jacobs, Jane. 1969. The Economy of Cities. New York : Random House.

Jacobs, Jane. 1961. Déclin et survie des grandes villes américaines. Liège : Mardaga. 433 p.

Jean, Bruno. 2002. « Réussir le développement approprié des régions rurales : quelques conditions gagnantes » dans Favreau et al. « Quel avenir pour les régions? » Chaire de recherche du Canada en Développement des collectivités (CRDC), Hull, Université du Québec en Outaouais.

Karmis, Dimitrios et Cardinal, Linda. 2009. Les politiques publiques au Canada : Pouvoir, conflits et idéologies. Québec : Les Presses de l'Université Laval. 346 p.

Klein, Juan-Luis. 1995. De l'État-providence à l'État-accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec, *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 33, p. 133-144.

Labelle, Micheline. et Rocher, François. 2008. Immigration, Integration and Citizenship Policies in Canada and Quebec: Tug of War Between Competing Social Projects, dans Zapata-Barrero, Ricard (dir.), *Immigration and Self-government of Minority Nations*, Peter Lang.

Labelle, Micheline. 2000. « La politique de la citoyenneté et de l'interculturalisme au Québec : Défis et enjeux », dans Greven-Borde, Hélène et Tournon, Jean (dir.), Les identités en débat, intégration ou multiculturalisme? Paris : L'Harmattan. p.269-294.

Lebel-Racine, Marie. 2008. Représentations sociales interethniques en région : les cas de Drummondville et de Gatineau. Mémoire. Université de Montréal.

Leduc, Louise. 2010. « Près du tiers des Canadiens seront nés à l'étranger en 2031 » La Presse. 9 mars.

Letarte, George. 2007. « Les interfaces entre les politiques municipales : Développement social, famille, loisir, sport et vie communautaire ». Alliance de recherches université-communauté : innovation sociale et développement des communautés. 91 p.

Maclure, Jocelyn. 2000. Le Québec à l'épreuve du pluralisme. Montréal : Québec Amérique, 215 p.

Mc Andrew, Marie. 2001. Immigration et diversité à l'école. Le débat québécois dans une perspective comparative. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 264 p.

Milot, Micheline. 2002. Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec. France, Turnhout, Brepols, Bibliothèque de l'École des hautes études. Section des sciences religieuses, volume 115, 2002, 182 p.

Morin, Rosaire. 1990. « Les États généraux du Canada français ». L'Action nationale. 80, 6, p. 799-815.

Paquin, Stéphane, Bernier, Luc et Lachapelle, Guy (dirs.). 2010. Analyse des politiques publiques, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 365 p.

Philion, Martin. 2005. Les représentations sociales et culturelles, Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.

Piché, Victor et Renaud, Jean. 2002. « Immigration et intégration économique : peut-on mesurer la discrimination ? » dans Côté, Rock et Venne, Michel (dir.), L'annuaire du Québec 2003. Montréal : Fidès. pp. 146-152.

Plourde, Michel et Georgeault, Pierre. 2008. Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie. Les Éditions Fides. 679 p.

Poirier, Cécile. 2005. La gestion municipale de la diversité ou l'émergence d'un champ de recherche : genèse et perspectives. Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société, 78 p.

Poirier, Christian. s.d. « Les villes proactives et la diversité culturelle : Dynamiques et enjeux des politiques » Nos diverses cités.

Quimper, Éric. 2005. Les processus d'accueil et d'intégration dans les zones à faible densité d'immigrants: une étude comparative de six expériences au Québec dans une perspective de développement local, Mémoire de maîtrise. Université de Sherbrooke. 61 p.

Radio-Canada. 1968. Archives. Extrait d'entrevue avec Yves Gabias.

Reimer, Bill. 2007. « L'immigration au sein de la nouvelle économie rurale ». Nos diverses cités. Printemps, no. 3, p. 3 – 8.

Robitaille Martin, Guy Chiasson et Jean-François Simard (sous la direction). 2006. L'Outaouais au carrefour des modèles de développement. Co-publication de la CRDC et du CRDT. Université du Québec en Outaouais, 203 p.

Schmidt, Ron. 2007. « Comparing Federal Government Immigrant Settlement Policies in Canada and the United States », rapport. American Review of Canadian Studies, vol 37 no 1, 122 p.

Sévigny, Marcel. 2001. Trente ans de politique municipale : Plaidoyer pour une citoyenneté active. Montréal : Écosociété, 271 p.

Shannon, Claude et Weaver, Warren. 1975. Théorie mathématique de la communication. Paris : CEPI.

Simard, Carolle. 2004. « Qui nous gouverne au municipal : reproduction ou renouvellement ? » Politique et Sociétés, vol 23, no 2-3, p. 135-158.

Simard, Jean-François (dir.). 2011. L'œuvre de Camille Laurin : La politique publique comme instrument de l'innovation sociale. Québec : Les presses de l'Université Laval. 222 p.

- Simard, Myriam. 1996. Politique québécoise de régionalisation de l'immigration : enjeux et paradoxes, recherches sociographiques, décembre, XXXVII:3.
- Statistique Canada. 2011. Enquête nationale auprès des ménages, Statut d'immigrant et période d'immigration. Catalogue de Statistique Canada, 99-010-X.
- Statistique Canada. 2010. Projections de la diversité de la population canadienne. 2006 à 2031. Catalogue de Statistique Canada, 91-551-X.
- Statistiques Canada. 2006. Recensement de 2006 : immigration, citoyenneté, langue, mobilité et migration.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. 2008. Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- Taschereau, Sylvie. 1988. « L'histoire de l'immigration au Québec : une invitation à fuir les ghettos ». Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 41, n° 4, p. 575-589.
- Todorov, Tzvetan. 1982. La Conquête de l'Amérique : La Question de l'autre. Paris : Seuil.
- Turcotte, Yvan. 1997. « L'immigration et l'intégration des immigrants au Québec au cours des quinze dernières années ». Nouvelles pratiques sociales, vol. 10, n° 1, p. 53-57.
- Vaillancourt Yves. 2011. «La coconstruction des politiques publiques : l'apport de l'économie sociale» dans L'économie sociale, vecteur d'innovation : l'expérience du Québec. Presses de l'Université du Québec, 257 p.
- Vaillancourt, Yves. 2008. La démocratisation des politiques publiques: Une vision canadienne et québécoise. Centre canadien de recherche partenariale en économie, sociale, no. 3, 74 p.
- Vatz-Laaroussi, Michèle, Montejo, Maria Elisa, Lessard, Diane et Viana, Monica. 1995. « Femmes immigrantes en région: une force pour le développement local ». Nouvelles pratiques sociales, vol. 8, n° 2, p. 123-137.
- Vatz-Laaroussi *et al.*. 1997. « Immigration et dynamiques locales ». Chaire d'enseignement et de la recherche interethniques et interculturels (CERII), Chicoutimi.
- Vatz-Laaroussi, Michèle. 2005. « L'immigration en dehors des métropoles : Vers une relecture des concepts interculturels ». Canadian Ethnie Studies/Études ethniques au Canada, vol. 37, no 3, p. 97-113.

Vignaux, Georges. 1993. La recherche interculturelle, principes, méthodes et perspectives, Chicoutimi, CERII.

Ville de Gatineau. s.d. (a) Profil de la diversité culturelle à Gatineau.  
[www.gatineau.ca /diversite](http://www.gatineau.ca/diversite)

Ville de Gatineau. s.d. (b) L'héritage des frères Henriques.  
[http://www.gatineau.ca/docs/histoire\\_cartes\\_statistiques/immigration\\_diversite\\_culturelle/historique\\_heritage\\_frere\\_henriques.pdf](http://www.gatineau.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/immigration_diversite_culturelle/historique_heritage_frere_henriques.pdf)

Ville de Gatineau. 2004. Politique culturelle.

Ville de Gatineau. 2007 (a). Guide de consultation publique. Archives de la Ville de Gatineau.

Ville de Gatineau. 2007 (b). Aide à la réflexion pour l'atelier de discussion ou la rédaction d'un avis écrit. Archives de la Ville de Gatineau

Ville de Gatineau. 2008 (a). Politique en matière de diversité culturelle.

Ville de Gatineau. 2008 (b). Plan d'action 2008-2009-2010.

Ville de Gatineau. 2009. Plan municipal d'activités 2008. Gatineau. 131 p.

Ville de Gatineau. 2012. ImmigrAffaire. Guide conçu et produit par SAJE Accompagnateur d'entrepreneure, Montréal, 84 p.

Ville de Montréal. 2004. Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion.

Ville de Montréal (Arrondissement de Verdun). 2008. Politique de gestion de la diversité ethnoculturelle.

Ville de Québec. 2010. Politique sur l'immigration.

Ville de Sherbrooke. 2009. Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

Younes, Carole. et Le Roy Étienne. 2002. Médiation et diversité culturelle. Pour quelle société? Paris : Éditions Karthala.

Zehtab-Martin, Anisa et Kenneth B. Beesley. « Lacunes dans les services aux immigrants offerts dans une petite ville : Brandon, au Manitoba. Ottawa, Nos diverses cités, n.3, p.81-86.